



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mercredi 18 décembre 2024

Objet : Approbation de l'offre de formation 2025 suite.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la suite de l'offre de formation 2025 telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 36

Vote : Unanimité

Paris, le 31 JAN. 2025

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 31 JAN. 2025

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 31 JAN. 2025



Conseil d'administration du 18 décembre 2024

OFFRE DE FORMATION 2025

- P. 3 Licence Droit sportifs compétiteurs et de haut niveau (3^e année en apprentissage)
- P. 6 Double cursus Droit/Études multilingues (ISIT)
- P. 13 Double licence Science politique/Droit
- P. 23 Double licence Science politique/Économie et gestion
- P. 32 Double licence Droit/Économie et gestion
- P. 41 Double licence Droit/Histoire (SU)
- P. 53 Double licence Droit/ Histoire de l'art (SU)
- P. 64 Double licence Droit /Sciences (SU)
- P. 73 Double licence Médias/Histoire (SU)
- P. 81 Master droit
- P. 103 Master Droit de l'économie
- P. 110 Master Économie du droit
- P. 114 Cursus Étoile droit (Melun)
- P. 116 Cursus Étoile Économie et gestion (Melun)
- P. 119 DU Sciences numériques pour l'économie et la gestion (Melun)

MODIFICATIONS

- P. 122 Licence Droit parcours King's College London de droit : ajout du parcours
- P. 123 Licence Information-communications parcours numérique : réaffectation de crédits ECTS (3^e année)
- P. 125 Master Droit des assurances : suppression d'un TD en 1^{ère} année
- P. 127 Master Droit privé parcours Ingénierie contractuelle – droit civil économique : modification de l'intitulé et introduction d'une règle spécifique en 1^{ère} année de master

- P. 128 Master Justice, procès et procédures : réaménagement des UEF de la 1^{ère} année de master
- P. 131 Master Justice, procès et procédures spécialité Justice et droit du procès (2^e année) : correction de coquilles
- P. 133 Master Droit comparé : création du parcours Droit et études multilingues
- P. 136 Master Science politique : correction d'une coquille et ajout d'une matière dans l'UEC1 (1^{ère} année)
- P. 138 Master Information-communication : règlement spécifique des études, modifications d'intitulés, de durées d'enseignements, de crédits ECTS

RÈGLEMENTS

- P. 179 Règlement des études commun aux doubles licences

LICENCE DROIT SPORTIFS COMPÉTITEURS ET DE HAUT NIVEAU (3^E ANNÉE EN APPRENTISSAGE)

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Présentation générale

Cette formation destinée aux seuls sportifs compétiteurs ou de haut niveau de l'Université poursuit deux objectifs. Le premier est de permettre à nos étudiants de poursuivre leurs études dans des conditions adaptées aux contraintes générées par leur carrière sportive. Le second est de leur assurer une intégration dans la vie professionnelle.

Le projet de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'appuie sur l'expérience du CFA Université et Sports. Créé à l'initiative du Conseil régional d'Île de France en mars 2003, ce CFA gère depuis la rentrée universitaire 2003/2004 des formations pour sportifs sous le régime de l'apprentissage.

Les emplois du temps sont aménagés pour permettre de se rendre en cours le matin et de s'entraîner l'après-midi. L'apprentissage permet au jeune sportif d'avoir une réelle expérience en entreprise.

Cette formation fonctionne sous la double responsabilité de l'Université Paris Panthéon-Assas et du CFA Université et Sports. Une convention de partenariat régit l'organisation des études et de l'apprentissage. Les dispositions prévoient que l'Université Paris Panthéon-Assas conserve la responsabilité des enseignements, de l'évaluation et de la délivrance des diplômes. Le CFA Université et Sports gère les contrats d'apprentissage, le fonctionnement de l'alternance et est le garant de l'application des dispositions légales en matière d'apprentissage.

L'année universitaire commence le 1^{er} septembre pour se terminer le 30 juin de chaque année universitaire. L'assiduité est obligatoire à tous les enseignements. Le rythme d'alternance est un rythme bihebdomadaire :

- Semaine A : 2 jours en CFA, 3 jours en entreprise
- Semaine B : 3 jours en CFA, deux jours en entreprise.

Conditions d'accès

Formation accessible aux titulaires du DEUG Droit ou ayant validé la 2^{ème} année de licence droit, ainsi qu'aux titulaires d'un diplôme français ou étranger admis en équivalence.

Les admissions en équivalence seront traitées par les services administratifs de l'Université.

Organisation des enseignements

Les enseignements dispensés au titre de la 3^{ème} année de licence en droit sont organisés, dans le cadre de chaque semestre, en deux unités :

- une unité d'enseignements fondamentaux
- une unité d'enseignements complémentaires.

Tous les enseignements sont obligatoires

3ÈME ANNÉE DE LICENCE DROIT EN APPRENTISSAGE

Matières	Volume horaire (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 5		30			
UEF5		20		20	2
Droit commun des sociétés	40		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit de l'Union européenne	40		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Contrats spéciaux	40		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC5		10		20	1
Droit du travail – relations individuelles	28		Oral ou écrit de 1h30	20	1
Contentieux administratif	28		Oral ou écrit de 1h30	20	1
Droit des biens publics	28		Oral ou écrit de 1h30	20	1
Droit fiscal	28		Oral ou écrit de 1h30	20	1
Anglais juridique S5	18		Ecrit ou oral CC	20 20	1 1
Sport			Note	20	1
SEMESTRE 6		30			
UEF6		20		20	2
Procédure civile	40		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit international public	40		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC6		10		20	1
Libertés fondamentales	28		Oral ou écrit de 1h30	20	1
Droit de la famille	28		Oral ou écrit de 1h30	20	1
Droit spécial des sociétés	28		Oral ou écrit de 1h30	20	1
Droit du travail – Relations collectives	28		Oral ou écrit de 1h30	20	1
Anglais juridique S6	18		Ecrit ou oral CC	20 20	1 1
Sport			Note	20	1
Tutorat		15			

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Tutorat : Un tuteur est désigné parmi l'équipe pédagogique pour accompagner l'étudiant durant son année d'apprentissage. Deux visites sont prévues en entreprise. Des échanges réguliers doivent être entretenus notamment grâce au carnet de suivi électronique dont dispose chaque étudiant au sein du CFA.

Evaluation du sport :

A note est attribuée selon le barème suivant :

- 50% de la note pour la pratique effective de l'activité en contrôle continu sur 20 séances et pour la valeur technique et les progrès appréciés selon les disciplines.
- 50% de la note pour les résultats obtenus en représentant l'Université aux compétitions universitaires.

DOUBLE CURSUS DROIT/ÉTUDES MULTILINGUES (ISIT)

Modification de l'intitulé du cursus : Droit/Études multilingues (harmonisation avec l'intitulé du parcours de master), à la place d'Études interculturelles.

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Plan de la maquette :

- 1^{ère} année double licence Droit et Études multilingues
- 2^{ème} année double licence Droit et Études multilingues
- 3^{ème} année double licence Droit et Études multilingues

Double Licence Droit et Etudes multilingues

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEELTJ1 fondamentaux Études multilingues : études linguistiques et terminologie juridique 1 (coeffcient 1 - 12 ECTS) (12 semaines d'enseignement)

- Traduction juridique et rédaction en langues étrangères : 4 modules (40h TD/semestre)
- Expression orale dans le contexte juridique et perfectionnement linguistique en langues étrangères : 4 modules (40h TD/semestre)
- Introduction to geopolitics (10h CM/semestre)
- Introduction aux systèmes juridiques étrangers en langues étrangères : 2 modules (20h CM/semestre)

UED1 fondamentaux Droit 1 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 complémentaires et transversaux 1 (coeffcient 1 - 8 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction historique au droit
- Institutions judiciaires et administratives

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

2 matières au choix :

- Problèmes économiques contemporains
- French Constitutional Law
- French Business Law
- Duality and other Specificities of the French Court System
- Legal Cultures

Chaque matière se compose de 24 de CM, à l'exception de la matière « Problèmes économiques contemporains » se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEELTJ2 fondamentaux Études multilingues : études linguistiques et terminologie juridique 2 (coeffcient 1 - 12 ECTS) (12 semaines d'enseignements)

- Traduction juridique et rédaction en langues étrangères : 4 modules (40H/semestre (TD))
- Expression orale dans le contexte juridique et perfectionnement linguistique en langues étrangères : 4 modules (40H/semestre (TD))
- Legal traditions of the world (10H/semestre (CM))
- Droit constitutionnel et administratif en langues étrangères : 2 modules (20H/semestre (CM))

UED2 fondamentaux Droit 2 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des personnes et des biens
- Droit constitutionnel 2
- Histoire du droit et des institutions

La matière « Droit des personnes et des biens » se compose de 48h de CM et 15h de TD. Les matières « Droit constitutionnel 2 » et « Histoire du droit et des institutions » se composent de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC2 complémentaires et transversaux 2 (coeffcient 1 - 8 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Relations internationales
- Grands problèmes juridiques contemporains
- Histoire du droit des personnes et des biens

Chaque matière se compose de 30h de CM, à l'exception de la matière « Grands problèmes juridiques contemporains » de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

Règles spécifiques de 1^{ère} année

Les étudiants ne peuvent pas quitter le double cursus à la fin du 1^{er} semestre ou à la fin de la 1^{ère} année et s'orienter vers l'un ou l'autre diplôme.

2ÈME ANNÉE

SEMESTRE 3

UEEI3 fondamentaux Études multilingues : études linguistiques et terminologie juridique 3 (coeffcient 1 - 12 ECTS) (12 semaines de cours et TD)

- Traduction et rédaction juridique en langues étrangères : 4 modules (40h/semestre (TD))
- Analyse et débat d'actualités juridiques et perfectionnement linguistique en langues étrangères : 4 modules (40h/semestre (TD))
- Droit pénal en langue étrangère : 2 modules (20h/semestre (CM))
- Comparative law (10h (CM))
- Droit comparé/Virtual Erasmus en anglais projet d'équipe

UED3 fondamentaux Droit 3 (coeffcient 1 - 12 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Contrat
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC3 complémentaires et transversaux 3 (coeffcient 1 - 6 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des affaires – Structure de l'entreprise
- Introduction au droit européen

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 4

UEELTJ4 fondamentaux Études multilingues : études linguistiques et terminologie juridique 4 (coeffcient 1 - 12 ECTS) (12 semaines cours et TD)

- Traduction et rédaction juridique en langues étrangères : 4 modules (40h/semestre (TD))
- Analyse et débat d'actualités juridiques et perfectionnement linguistique en langues étrangères : 4 modules (40h/semestre (TD))
- Tort law (10h/semestre (CM))
- Droit civil en langues étrangères (10h/semestre (CM))
- Droit comparé/Virtual Erasmus en anglais projet d'équipe

UED4 fondamentaux Droit 4 (coeffcient 1 - 12 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Responsabilité et autres sources
- Droit administratif – L'action administrative
- Droit pénal général

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC4 complémentaires et transversaux 4 (coeffcient 1 - 6 ECTS)

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Activités de l’entreprise
- Histoire du droit pénal
- Finances publiques
- Philosophy of Law
- European Law
- European International Relations

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l’exception des matières « Philosophy of Law », « European Law » et « European International Relations » qui se compose de 24h de CM.
Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 2^e année

A la fin de la 2^e année, les étudiants peuvent quitter le double cursus et poursuivre les études dans l’un ou l’autre diplôme.

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEELTJ5 fondamentaux Études multilingues : études linguistiques et terminologie juridique 5 (coefficient 1 - 12 ECTS) (12 semaines cours et TD)

- Traduction et rédaction juridique en langues étrangères : 4 modules (40h/semestre (TD))
- Analyse et débat d'actualités juridiques en langues étrangères : 2 modules (20h/semestre (TD))
- Droit des contrats en langues étrangères : 2 modules (20h/semestre (CM))
- American law (10h/semestre (CM))
- Intraduisibles en droit (travail individuel et collaboratif)
- Projet professionnel au sein d'ISIT LEGAL CLINIC

UED5 fondamentaux Droit 5 (coefficient 1 - 12 ECTS)

3 matières avec TD au choix :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC5 complémentaires et transversaux 5 (coefficient 1 - 6 ECTS)

2 matières au choix (non choisies en UED 5) :

- Contrats spéciaux
- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne 1
- Droit international public
- Droit constitutionnel approfondi
- Histoire du droit des affaires
- Histoire du droit administratif
- Droit du travail - Relations individuelles
- Introduction to Crossborder Litigation

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Introduction to Crossborder Litigation » qui se compose de 24h de TD.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEELTJ6 fondamentaux Études multilingues : études linguistiques et terminologie juridique 6 (coeffcient 1 - 12 ECTS) (12 semaines cours et TD)

- Traduction et rédaction juridique en langues étrangères : 4 modules (40h/semestre (TD))
- Analyse et débat d'actualités juridiques en langues étrangères : 2 modules (20h/semestre (TD))
- Droit des sociétés en langues étrangères : 2 modules (20h/semestre (CM))
- Intraduisibles en droit (travail individuel et collaboratif)
- Projet professionnel au sein d'ISIT LEGAL CLINIC

UED6 fondamentaux droit 6 (coeffcient 1 - 12 ECTS)

2 matières avec TD au choix :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit économique européen

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière sans TD au choix (non choisie précédemment) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit économique européen

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC6 complémentaires et transversaux 6 (coeffcient 1 - 6 ECTS)

1 matière sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Droit civil de la famille
- Droit spécial des sociétés
- Procédure pénale
- Droit économique européen
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit du travail - Relations collectives
- Droit de la fonction publique
- Régime général de l'obligation

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

DOUBLE LICENCE SCIENCE POLITIQUE/DROIT

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Plan de la maquette :

- Double Licence Science Politique et Droit – Cursus Science Politique
- Double Licence Science Politique et Droit – Cursus Droit

Double Licence Science Politique et Droit – Cursus Science Politique

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Science politique

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Le CM fait l'objet d'une épreuve écrite d'une durée de 3h notées sur 20 (coeffcient 2). Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Le TD fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Histoire politique des XXe et XXIe siècles

La matière se compose de 30h de CM.

La matière fait l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coeffcient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coeffcient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Relations internationales

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Le CM fait l'objet d'une épreuve écrite d'une durée de 3h notées sur 20 (coeffcient 2). Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Le TD fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 6 ECTS)

1 matière au choix :

- History of the European Legal System
- European International Relations
- Government and the Economy in France: A Historical Perspective

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coefficient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coefficient1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

UEM2 (coefficient 1 - 4 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Méthodologie en science politique
- Anglais Science Politique

La matière « Anglais Science Politique » se compose de 36h de TD et la matière « Méthodologie en science politique » se compose de 30h de TD.

Chaque matière fait l'objet d'une épreuve de contrôle continu notée sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 1^{ère} année

Liste des cours dispensés en anglais :

- History of the European Legal System
- European International Relations
- Government and the Economy in France: A Historical Perspective

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Sociologie politique 1
- Théorie politique

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coefficient 2). Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Classique de la science politique
- Grands enjeux politiques contemporains
- Médias et politique

La matière « Classique de la science politique » se compose de 36h de CM. Les matières « Grands enjeux politiques contemporains » et « Médias et politique » se composent de 30h de CM.

Chaque matière fait l'objet d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coefficient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Sociologie politique 2
- Politiques publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coefficient 2). Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière à choisir parmi :

- Institutions et politiques de l'Union européenne
- Grands enjeux internationaux

Chaque matière se compose de 30h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coefficient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coefficient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

Règles spécifiques de 2ème année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEF5 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Participation et mobilisations collectives
- Relations internationales 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coeffcient 2).

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC5 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Vie politique française

La matière se compose de 30h de CM.

La matière fait l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coeffcient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coeffcient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière obligatoire :

- Anglais Science Politique S5

La matière se compose de 18h de TD.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à chaque semestre, d'une note sur 20 (coeffcient 1), résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEF6 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Méthodes de la science politique
- Relations internationales 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coeffcient 2).

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC6 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Politiques territoriales et pouvoir local en France
- Partis et systèmes de partis
- Histoire des idées politiques jusqu'au XVIIIème siècle
- Enjeux juridiques et politiques environnementaux (*nouveau cours*)

La matière « Histoire des idées politiques jusqu'au XVIIIème siècle » se compose de 36h de CM. La matière « Politiques territoriales et pouvoir local en France » se compose de 30h de CM. Les matières « Partis et systèmes de partis » et « Enjeux juridiques et politiques environnementaux » se composent de 24h de CM.

Chaque matière fait l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coeffcient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coeffcient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière obligatoire :

- Anglais Science Politique S6

La matière se compose de 18h de TD.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à chaque semestre, d'une note sur 20 (coefficients 1), résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Double Licence Science Politique et Droit – Cursus Droit

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Institutions judiciaires et administratives
- Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité

La « Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité » se composent de 30h de CM et la matière « Institutions judiciaires et administratives » se composent de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des personnes et des biens
- Droit constitutionnel 2

La matière « Droit des personnes et des biens » se compose de 48h de CM et 15h de TD. La matière « Droit constitutionnel 2 » se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Histoire du droit et des institutions
- Grands problèmes juridiques contemporains

La matière « Histoire du droit et des institutions » se compose de 36h de CM et la matière « Grands problèmes juridiques contemporains » de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 1^{ère} année

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Contrat
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Structure de l'entreprise
- Principes généraux du procès
- Introduction au droit européen

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Principes généraux du procès » qui se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S3

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Responsabilité et autres sources
- Droit administratif – L'action administrative

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Droit pénal général
- Introduction au droit international public
- Finances publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Introduction au droit international public » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S4

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 2^{ème} année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEF5 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC5 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Contrats spéciaux
- Droit des biens publics
- Droit international privé
- Droit constitutionnel approfondi

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEF6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit spécial des sociétés

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal
- Droit de la famille
- Droit du travail – relations collectives
- Droit économique européen
- Droit spécial des sociétés

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Pour pouvoir choisir la matière « Régime général de l'obligation » en UEF6, l'étudiant devra suivre 2 matières de Droit privé en UEF5.

DOUBLE LICENCE SCIENCE POLITIQUE/ÉCONOMIE ET GESTION

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Plan de la maquette :

- Double Licence Science Politique et Économie et gestion – Cursus Science Politique
- Double Licence Science Politique et Économie et gestion – Cursus Économie

Double Licence Science Politique et Économie et gestion – Cursus Science Politique

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Science politique
- Droit constitutionnel 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coeffcient 2). Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Histoire politique des XXe et XXIe siècles

La matière se compose de 30h de CM.

La matière fait l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coeffcient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coeffcient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

2 matières obligatoires :

- Méthodologie en science politique
- Anglais Science Politique S1

La matière « Anglais Science Politique » se compose de 18h de TD et la matière « Méthodologie en science politique » se compose de 15h de TD.

Les matières font l'objet d'une évaluation, à la fin du second semestre uniquement.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Relations internationales
- Droit constitutionnel 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coefficient 2). Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- History of the European Legal System
- European International Relations
- Government and the Economy in France: A Historical Perspective

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coefficient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coefficient1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

2 matières obligatoires :

- Méthodologie en science politique
- Anglais Science Politique S2

La matière « Anglais Science Politique » se compose de 18h de TD et la matière « Méthodologie en science politique » se compose de 15h de TD.

Chaque matière fait l'objet d'une épreuve de contrôle continu notée sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 1^{ère} année

Liste des cours dispensés en anglais :

- History of the European Legal System
- European International Relations
- Government and the Economy in France: A Historical Perspective

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Sociologie politique 1
- Théorie politique

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coefficient 2). Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Classique de la science politique

La matière se compose de 36h de CM.

La matière fait l'objet d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coefficient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière obligatoire :

- Anglais Science Politique S3

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Sociologie politique 2
- Politiques publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coefficient 2). Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière à choisir parmi :

- Institutions et politiques de l'Union européenne
- Grands enjeux internationaux

Chaque matière se compose de 30h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coefficient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coefficient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

2 matières obligatoires :

- Méthodes des sciences sociales
- Anglais Science Politique S4

La matière « Méthodes des sciences sociales » se compose de 15h de TD et la matière « Anglais » se compose de 18h de TD.

Chaque TD fait l'objet d'une note sur 20 (coefficients 1), résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

Règles spécifiques de 2^{ème} année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEF5 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Participation et mobilisations collectives
- Relations internationales 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coeffcient 2).

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC5 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Vie politique française

La matière se compose de 30h de CM.

La matière fait l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coeffcient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coeffcient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière obligatoire :

- Anglais Science Politique S5

La matière se compose de 18h de TD.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à chaque semestre, d'une note sur 20 (coeffcient 1), résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEF6 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Méthodes de la science politique
- Relations internationales 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 (coeffcient 2).

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC6 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Politiques territoriales et pouvoir local en France
- Partis et systèmes de partis

La matière « Politiques territoriales et pouvoir local en France » se compose de 30h de CM et la matière « Partis et systèmes de partis » se compose de 24h de CM.

Chaque matière fait l'objet d'épreuves orale notée sur 20 (coeffcient 1). Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20 (coeffcient 1), peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière obligatoire :

- Relations économiques internationales (*nouveau cours*)

La matière se compose de 30h de CM.

La matière est évaluée par un écrit de 1h30 ou un oral noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais Science Politique S6

La matière se compose de 18h de TD.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à chaque semestre, d'une note sur 20 (coefficients 1), résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Double Licence Science Politique et Économie et gestion – Cursus Économie

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						30
UEF1			30		20	2
Macroéconomie 1 : long terme	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 1	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 1	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
SEMESTRE 2						30
UEF2			30		20	2
Microéconomie 1 : consommation	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Macroéconomie 2 : court terme	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 2	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 2	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1

Règles spécifiques de 1ère année

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 3						30
UEF3			30		20	2
Microéconomie 2 : production	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Macroéconomie 3 : politiques macroéconomiques	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 3	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 3	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
SEMESTRE 4						30
UEF4			30		20	2
Economie monétaire et bancaire	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 4	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 4	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1

Règles spécifiques de 2ème année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 5	30					
UEF5			20		20	2
Microéconomie 3 : risque et temps	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 5	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
UEC5			10		20	2
Théorie des jeux	24			Ecrit 1h30	20	1
Analyse quantitative du vote (nouveau cours)	30			Ecrit 1h30	20	1
SEMESTRE 6	30					
UEF6			20		20	2
Econométrie Ingénierie économique 2	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Politiques publiques	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1

Règles spécifiques de 3ème année

DOUBLE LICENCE DROIT/ÉCONOMIE ET GESTION

Double Licence Droit et Économie et Gestion – Cursus Économie et gestion

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						30
UEF1			30		20	2
Macroéconomie 1 : long terme	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Comptabilité générale	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 1	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 1	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
SEMESTRE 2						30
UEF2			30		20	2
Microéconomie 1 : consommation	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Macroéconomie 2 : court terme	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 2	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 2	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1

Règles spécifiques de 1ère année

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 3						30
UEF3			30		20	2
Microéconomie 2 : production	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Macroéconomie 3 : politiques macroéconomiques	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 3	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 3	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
SEMESTRE 4						30
UEF4			30		20	2
Economie monétaire et bancaire	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Comptabilité analytique	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 4	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 4	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1

Règles spécifiques de 2^{ème} année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Parcours Entreprises et Marchés						
SEMESTRE 5						
UEF5			30		20	2
Théorie des jeux et stratégie de l'entreprise	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Mathématiques 5	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Statistique 5	24	18		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Economic analysis of law	30			Ecrit	20	1
SEMESTRE 6						
UEF6			20		20	2
Econométrie	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Economie industrielle	36	15		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	1 1
UEC6			10		20	1
Comptabilité analytique approfondie	24			Ecrit	20	1

Règles spécifiques de 3ème année

Double Licence Droit et Économie et Gestion - Cursus Droit

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Institutions judiciaires et administratives

La matière se compose de 36h de CM.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S1

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, elle n'est pas évaluée au premier semestre.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des personnes et des biens
- Droit constitutionnel 2

La matière « Droit des personnes et des biens » se compose de 48h de CM et 15h de TD. La matière « Droit constitutionnel 2 » se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Grands problèmes juridiques contemporains

La matière se compose de 24h de CM.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S2

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) portant sur l'ensemble de l'année.

Règles spécifiques de 1^{ère} année

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Contrat
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Structure de l'entreprise
- Introduction au droit européen

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S3

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Responsabilité et autres sources
- Droit pénal général

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Activités de l'entreprise
- Finances publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S4

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 2^{ème} année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

Parcours Droit privé droit public

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEF5 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD obligatoires :

- Droit commun des sociétés
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC5 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière sans TD obligatoires :

- Procédure civile

La matière se compose de 36h de CM.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S5

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEF6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD obligatoires :

- Droit fiscal
- Droit spécial des sociétés

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière sans TD obligatoires :

- Droit économique européen

La matière se compose de 36h de CM.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S6

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

DOUBLE LICENCE DROIT/HISTOIRE (SU)

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Plan de la maquette :

- Double Licence Droit et Économie et Gestion – Cursus Économie et gestion
- Double Licence Droit et Économie et Gestion – Cursus Droit

Double Licence Droit et Histoire – Cursus Droit

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UED1 fondamentaux Droit 1 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 complémentaires et transversaux Droit 1 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction historique au droit
- Institutions judiciaires et administratives

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière au choix :

- Problèmes économiques contemporains
- Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité
- French Business Law
- French Constitutional Law
- Duality and other Specificities of the French Court System

Chaque matière se compose de 24h de CM, à l'exception des matières « Problèmes économiques contemporains » et « Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité » se composent de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S1

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, elle n'est pas évaluée au premier semestre.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UED2 fondamentaux Droit 2 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des personnes et des biens
- Droit constitutionnel 2

La matière « Droit des personnes et des biens » se compose de 48h de CM et 15h de TD. La matière « Droit constitutionnel 2 » se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC2 complémentaires et transversaux Droit 2 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Relations internationales

La matière se compose de 30h de CM

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière au choix :

- Économie politique
- Science politique
- Histoire du droit des personnes et des biens

Chaque matière se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S2

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

Règles spécifiques de 1^{ère} année

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UED3 fondamentaux Droit 3 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Contrat
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC3 complémentaires et transversaux Droit 3 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des affaires – Structure de l'entreprise
- Introduction au droit européen

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière au choix :

- Principes généraux du procès
- Histoire du droit des obligations

La matière « Principes généraux du procès » se compose de 30h de CM et la matière « Histoire du droit des obligations » se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S3

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UED4 fondamentaux et transversaux Droit 4 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Responsabilité et autres sources
- Droit administratif – L'action administrative
- Droit pénal général

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC4 complémentaires et transversaux Droit 4 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Introduction au droit international public

La matière se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Activités de l’entreprise
- Histoire du droit pénal
- Finances publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S4

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 2^{ème} année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

OPTION DROIT PRIVÉ

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UED5 fondamentaux Droit 5 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC5 complémentaires et transversaux Droit 5 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD obligatoires (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit international privé
- Histoire du droit des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S5

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UED6 fondamentaux et transversaux Droit 6 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC6 complémentaires et transversaux 6 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal
- Histoire du droit de la famille

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S6

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

OPTION DROIT PRIVÉ ET DROIT PUBLIC

SEMESTRE 5

UED5 fondamentaux Droit 5 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Droit international privé
- Contrats spéciaux *ou* Droit des biens publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC5 complémentaires et transversaux 5 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD obligatoires (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Contrats spéciaux *ou* Droit des biens publics
- Droit international privé
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit constitutionnel approfondi
- Philosophie du droit
- Histoire du droit des affaires
- Histoire du droit administratif

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S5

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 6

UED6 fondamentaux Droit 6 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit économique européen

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEC6 complémentaires et transversaux Droit 6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit économique européen
- Droit spécial des sociétés
- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S6

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

OPTION DROIT PUBLIC

SEMESTRE 5

UED5 fondamentaux Droit 5 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit des biens publics
- Droit international public
- Droit constitutionnel approfondi

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC5 complémentaires et transversaux Droit 5 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit des biens publics
- Droit international public
- Droit constitutionnel approfondi
- Philosophie du droit
- Contrats spéciaux
- Droit international privé
- Histoire du droit administratif

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S5

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 6

UED6 fondamentaux Droit 6 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit économique européen

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC6 complémentaires et transversaux Droit 6 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit économique européen
- Droit de la fonction publique
- Droit spécial des sociétés
- Droit du travail – Relations collectives
- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S6

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Liste des matières obligatoires du tronc commun à choisir en UEF ou UEC pour toutes les options :

Semestre 5 :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne

Semestre 6 :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Histoire des droits fondamentaux *ou* Histoire du droit de la famille

Liste des combinaisons de matières d'UEF autorisées :

Option Droit privé

Semestre 5

1. Procédure civile, Droit commun des sociétés, Droit du travail - Relations individuelles
2. Procédure civile, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
3. Procédure civile, Droit du travail -Relations individuelles, Contrats spéciaux
4. Droit international privé, Procédure civile, Droit commun des sociétés
5. Droit international privé, Procédure civile, Contrats spéciaux
6. Droit international privé, Droit commun des sociétés, Droit du travail -Relations individuelles
7. Droit international privé, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
8. Droit commun des sociétés, Droit du travail -Relations individuelles, Contrats spéciaux

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation, Procédure pénale
2. Régime général de l'obligation, Droit de la famille
3. Régime général de l'obligation, Droit du travail – Relations collectives
4. Régime général de l'obligation, Droit spécial des sociétés

5. Régime général de l'obligation, Droit fiscal
6. Droit de la famille, Droit fiscal
7. Droit du travail – Relations collectives, Droit spécial des sociétés
8. Droit spécial des sociétés, Droit fiscal
9. Procédure pénale, Droit du travail – Relations collectives
10. Procédure pénale, Droit de la famille

Option Droit privé et Droit public

Semestre 5

1. Procédure civile, Droit de l'Union européenne, Contrats spéciaux
2. Procédure civile, Contrats spéciaux, Droit des biens publics
3. Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés, Droit international privé
4. Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
5. Droit de l'Union européenne, Droit international privé, Contrats spéciaux
6. Droit de l'Union européenne, Droit international public, Droit international privé
7. Droit international public, Droit international privé, Droit commun des sociétés
8. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation, Droit fiscal
2. Régime général de l'obligation, droit économique européen
3. Procédure pénale, Droit fiscal
4. Procédure pénale, Libertés fondamentales
5. Droits du travail - Relations collectives, Droit économique européen
6. Droit de la famille, Droit fiscal
7. Droit de la famille, Libertés fondamentales

Option Droit public

Semestre 5

1. Droit de l'Union européenne, Droit des biens publics, Droit constitutionnel approfondi
2. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit des biens public
3. Droit de l'Union européenne, Droit international public, Droit constitutionnel approfondi
4. Droit de l'Union européenne, Droit des biens publics, Droit commun des sociétés
5. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés
6. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Procédure civile

Semestre 6

1. Droit fiscal, Libertés fondamentales
2. Libertés fondamentales, Procédure pénale
3. Procédure pénale, Droit fiscal
4. Droit économique européen, Droit fiscal
5. Libertés fondamentales, Droit économique européen
6. Droit fiscal, Régime général des obligations

Double Licence Droit et Histoire – Cursus Histoire

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEH1 fondamentaux Histoire 1 : 130h, 30 ECTS

- Histoire ancienne, (13h CM + 19h30 TD)
- Histoire médiévale, (13h CM + 19h30 TD)
- Histoire moderne, (13h CM + 19h30 TD)
- Histoire contemporaine, (13h CM + 19h30 TD)

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEH2 fondamentaux Histoire 2 : 130h, 30 ECTS

- Les quatre périodes, mêmes durées cours/td

2^{ÈME} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEH3 fondamentaux Histoire 1 : 117h, 30 ECTS

Trois périodes parmi : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine, (13h CM, 26h TD soit 3h par matière)

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEH4 fondamentaux Histoire 2 (13 semaines cours et TD) :117h, 30 ECTS

- Trois périodes parmi : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine (13h CM, 26h TD par matière)

3^{ÈME} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEH5 fondamentaux Histoire 1 : 117h, 30 ECTS

- Trois périodes parmi : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine (13h CM, 26h TD par matière)

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEH6 fondamentaux Histoire 2 : 117h, 30 ECTS

- Trois périodes parmi : ancienne, médiévale, moderne, contemporaine (13h CM, 26h TD par matière)

DOUBLE LICENCE DROIT/HISTOIRE DE L'ART (SU)

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Plan de la maquette :

- Double Licence Droit et Histoire de l'art – Cursus Droit
- Double Licence Droit et Histoire de l'art – Cursus Histoire de l'art

Double Licence Droit et Histoire de l'art – Cursus Droit

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UED1 fondamentaux Droit 1 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 complémentaires et transversaux Droit 1 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Introduction historique au droit
- Institutions judiciaires et administratives

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S1

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, elle n'est pas évaluée au premier semestre.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UED2 fondamentaux Droit 2 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des personnes et des biens
- Droit constitutionnel 2

La matière « Droit des personnes et des biens » se compose de 48h de CM et 15h de TD. La matière « Droit constitutionnel 2 » se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEC2 complémentaires et transversaux Droit 2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Histoire du droit des personnes et des biens

La matière se compose de 30h de CM

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Économie politique
- Science politique
- Relations internationales
- Grands problèmes juridiques contemporains

Chaque matière se compose de 30h de CM, à l'exception de la matière « Grands problèmes juridiques contemporains » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S2

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 1^{ère} année

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UED3 fondamentaux Droit 3 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Contrat
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC3 complémentaires et transversaux Droit 3 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Structure de l'entreprise
- Introduction au droit européen
- Principes généraux du procès
- Histoire du droit des obligations

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Principes généraux du procès » qui se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S3

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UED4 fondamentaux et transversaux Droit 4 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Responsabilité et autres sources
- Droit administratif – L'action administrative
- Droit pénal général

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC4 complémentaires et transversaux Droit 4 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Introduction au droit international public
- Droit des affaires – Activités de l'entreprise
- Histoire du droit pénal
- Finances publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Introduction au droit international public » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S4

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 2^{ème} année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5

UED5 fondamentaux Droit 5 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Contrats spéciaux
- Droit des biens publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC5 complémentaires et transversaux 5 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD obligatoires (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Contrats spéciaux
- Droit des biens publics
- Droit du travail – relations individuelles

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S5

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 6

UED6 fondamentaux Droit 6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC6 complémentaires et transversaux Droit 6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit de la famille
- Droit économique européen

- Droit spécial des sociétés

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S6

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Double Licence Droit et Histoire de l'art – Cursus Histoire de l'art

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

Organisation et contenu de l'UE	Libellé UE et Crédits	Volume horaire /semestre
1 CM obligatoire (2h+2h+3h) = 7h hebdomadaires - Histoire générale des arts (<i>Égypte, Proche-Orient, Grèce, Rome</i>)	UE1 : enseignements disciplinaires 20 ECTS	91
1 CM obligatoire (2h) + 1 TD obligatoire (1h) = 3h hebdomadaires - Vocabulaire et techniques de l'archéologie	UE2 : enseignements complémentaires 10 ECTS	39
- Stage facultatif	UE Sans crédit 0 ECTS	
TOTAL SEMESTRE	30 ECTS	130

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

Organisation et contenu de l'UE	Libellé UE et Crédits	Volume horaire /semestre
1 CM obligatoire (2h+2h+3h) = 7h hebdomadaires - Histoire générale des arts (<i>Islam, Moyen Age, Moderne, Contemporain</i>)	UE1 : enseignements disciplinaires 20 ECTS	91
1 CM obligatoire (2h) + 1 TD obligatoire (1h) = 3h hebdomadaires - Vocabulaire et techniques des arts visuels	UE3 : enseignements complémentaires 10 ECTS	39
- Stage facultatif	UE Sans crédit 0 ECTS	
TOTAL SEMESTRE	30 ECTS	130

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

Organisation et contenu de l'UE	Libellé UE et Crédits	Volume horaire /semestre
<p>4 CM (4x2h) + 4 TD (4x1h30) = 14h hebdomadaires</p> <p>1/ Fondamentaux (coeff 3) 3 cours (CM+TD) au choix parmi les 4 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Art et archéologie du monde grec - Art et archéologie du monde romain et gallo-romain - Art et archéologie du monde médiéval 1 - Art et archéologie du monde médiéval 2 <p>2/Spécifique (coeff 1) 1 cours (CM+TD) au choix parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proche Orient ancien et monde phénico- punique - Egyptologie - Inde - Byzance - Monde islamique 	<p>UE1 : enseignements disciplinaires 20 ECTS (15 + 5)</p>	182
<p>1 CM obligatoire (2h) = 2h hebdomadaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction aux sources et aux méthodes de l'histoire de l'art et archéologie 	<p>UE2 : enseignements complémentaires 10 ECTS</p>	26
- Stage facultatif	UE Sans crédit 0 ECTS	
TOTAL SEMESTRE histoire de l'art	30 ECTS	208

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

Organisation et contenu de l'UE	Libellé UE et Crédits	Volume horaire /semestre
<p>4 CM (4x2h) + 4 TD (4x1h30) = 14h hebdomadaires</p> <p>1/ Fondamentaux (coeff 3) 3 cours (CM+TD) au choix parmi les 4 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Art moderne 1 - Art moderne 2 - Art contemporain 1 - Art contemporain 2 <p>2/Spécifique (coeff 1) 1 cours (CM+TD) au choix parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mondes celtiques - Antiquité tardive - Extrême-Orient - Amérique préhispanique 	<p>UE1 : enseignements disciplinaires 20 ECTS (15 + 5)</p>	182
<p>1 CM obligatoire (2h) = 2h hebdomadaires</p> <p>- Concepts, théories et méthodes de l'histoire de l'art</p>	<p>UE2 : enseignements complémentaires 10 ECTS</p>	26
- Stage facultatif	UE Sans crédit 0 ECTS	
TOTAL SEMESTRE histoire de l'art	30 ECTS	208

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

Organisation et contenu de l'UE	Libellé UE et Crédits	Volume horaire /semestre
<p>4 CM (4x2h) + 2 TD (2x1h) = 10h hebdomadaires</p> <p>1/ Fondamentaux (coeff 3) 2 cours (CM+TD) au choix parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Egyptologie - Art grec - Mondes celtiques - Art médiéval 1 - Art moderne 1 - Art contemporain 1 - Inde - Monde islamique <p>2/Spécifique (coeff 1)</p> <p>1) 2 CM au choix parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Arts décoratifs et design 1 -Arts décoratifs et design 2 -Estampes et arts graphiques 1 -Photographie 1 -Vêtement et mode 1 -Vêtement et mode 2 -Etudes visuelles 1 -Etudes visuelles 2 -Art contemporain XX^e-XXI^e : arts plastiques et architecture -Art contemporain XX^e-XXI^e : arts plastiques et architecture -Approfondissement en art contemporain -Art médiéval : Byzance -Cours au choix parmi ceux ouverts dans les fondamentaux d'Archéologie (+1h TD hebdomadaire) 	UE1 : enseignements disciplinaires 20 ECTS	130 (ou 143 si L3 Archéologie choisi)
2 CM au choix (2x2h) = 4h hebdomadaires	UE2 : enseignements complémentaires 10 ECTS	52
- Stage facultatif	UE Sans crédit 0 ECTS	
TOTAL SEMESTRE	30 ECTS	182 (ou 195 si L3 Archéo choisi)

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

Organisation et contenu de l'UE	Libellé UE et Crédits	Total heures étudiant/semestre
<p>4 CM (4x2h) + 2 TD (2x1h) = 10h hebdomadaires</p> <p>1/ Fondamentaux (coeff 3) 2 cours (CM+TD) au choix parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proche-Orient et monde phénico-punique - Art romain et gallo-romain - Antiquité tardive - Art médiéval 2 - Art moderne 2 - Art contemporain 2 - Extrême-Orient - Amérique préhispanique <p>2/Spécifique (coeff 1) 1) 2 CM au choix parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Arts décoratifs et design 3 -Arts décoratifs et design 4 - Estampes et arts graphiques 2 -Photographie 2 - Cinéma et nouveaux médias 1 - Cinéma et nouveaux médias 2 - Etudes visuelles 3 - Etudes visuelles 4 - Approfondissement en art contemporain - Approfondissement en art moderne - Art contemporain et architecture - Cours au choix parmi ceux ouverts dans les fondamentaux d'Archéologie (+1h TD hebdomadaire) 	<p>UE1 : enseignements disciplinaires 20 ECTS</p>	130 (ou 143 si L3 Archéologie choisi)
<p>2 CM au choix (2x2h) = 4h hebdomadaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Historiographie - Expertise artistique et marché de l'art - Gestion des œuvres et des sites : documentation, restauration, exposition, valorisation et diffusion scientifique 	<p>UE2 : enseignements complémentaires 10 ECTS</p>	52
<ul style="list-style-type: none"> - Stage facultatif - Engagement étudiant 	<p>UE Sans crédit 0 ECTS</p>	
TOTAL SEMESTRE	30 ECTS	182 (ou 195 si L3 Archéo choisi)

DOUBLE LICENCE DROIT/SCIENCES (SU)

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Plan de la maquette :

- Double Licence Droit et Science – Cursus Droit
- Double Licence Droit et Science – Cursus Science

Double Licence Droit et Science – Cursus Droit

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 1 - 30 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Institutions judiciaires et administratives
- Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité

La matière « Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité » se compose de 30h de CM et la matière « Institutions judiciaires et administratives » se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S1

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, elle n'est pas évaluée au premier semestre.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 1 - 30 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des personnes et des biens
- Droit constitutionnel 2

La matière « Droit des personnes et des biens » se compose de 48h de CM et 15h de TD. La matière « Droit constitutionnel 2 » se compose de 36h de CM et 15h de TD.
Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

2 matières obligatoires :

- Relations internationales
- Grands problèmes juridiques contemporains

La matière « Histoire du droit et des institutions » se compose de 36h de CM et la matière « Grands problèmes juridiques contemporains » se compose de 24h de CM.
Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S2

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 1^{ère} année

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 1 - 30 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Contrat
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Structure de l'entreprise
- Introduction au droit européen

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S3

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (coefficient 1 - 30 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Responsabilité et autres sources
- Droit administratif – L'action administrative

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Droit pénal général

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Activités de l'entreprise
- Introduction au droit international public
- Finances publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Introduction au droit international public » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S4

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 2^{ème} année

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

OPTION DROIT PRIVÉ

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEF5 (coefficient 1 - 30 ECTS)

2 matières avec TD au choix :

- Droit commun des sociétés
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

3 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit international privé
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S5

La matière se compose de 15h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEF6 (coefficient 1 - 30 ECTS)

2 matières avec TD au choix :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Droit de la famille
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Droit de la famille
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal

- Histoire du droit de la famille
- Droit du travail – relations collectives

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S6

La matière se compose de 15h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

OPTION DROIT PUBLIC

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEF5 (coefficient 1 - 30 ECTS)

2 matières avec TD au choix :

- Droit de l'Union européenne
- Droit des biens publics
- Droit international public
- Droit constitutionnel approfondi

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

3 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Droit de l'Union européenne
- Droit des biens publics
- Droit international public
- Droit constitutionnel approfondi
- Histoire du droit administratif
- Philosophie du droit

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S5

La matière se compose de 15h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEF6 (coefficient 1 - 30 ECTS)

2 matières avec TD au choix :

- Droit fiscal
- Droit économique européen
- Libertés fondamentales

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Droit fiscal
- Droit économique européen
- Libertés fondamentales
- Droit de la fonction publique
- Histoire des droits fondamentaux

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique S6

La matière se compose de 15h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Double Licence Droit et Science – Cursus Science

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (30 ECTS)

Deux parcours au choix au S1 :

- Biologie, Chimie et Mathématiques
- Informatique, Mathématiques, Mécanique-Physique

Moyenne UE/20

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (30 ECTS)

- Mathématiques
- UE de spécialisation au choix (en fonction du S1) : Biologie, Chimie, Électronique, Géosciences, Informatique, Mathématiques ou Mécanique-Physique
- Atelier de recherche encadré (ARE)

2^{ÈME} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (30 ECTS)

Les étudiants suivent les unités d'enseignement dans la discipline scientifique choisie en deuxième année en fonction de l'UE de spécialisation du semestre 2 de la première année. Huit disciplines au choix : Biologie, Chimie, Électronique, Informatique, Mathématiques, Mécanique, Physique, Sciences de la Terre

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (30 ECTS)

Les étudiants poursuivent leur formation dans la discipline scientifique choisie.

3^{ÈME} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEF5 (30 ECTS)

Les deux derniers semestres S4 et S5 permettent d'acquérir des compléments de spécialisation dans la discipline scientifique choisie.

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEF6 (30 ECTS)

Les deux derniers semestres S4 et S5 permettent d'acquérir des compléments de spécialisation dans la discipline scientifique choisie.

DOUBLE LICENCE MÉDIAS/HISTOIRE (SU)

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Plan de la maquette :

- Double Licence Médias et Histoire – Cursus Médias
- Double Licence Médias et Histoire – Cursus Histoire

Double Licence Médias et Histoire – Cursus Médias

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEFM1 : Enseignements fondamentaux en Information communication 1 (coefficient 1 - 24 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction aux médias et au journalisme (8 ECTS)
- Introduction aux sciences de l'information et de la communication (8 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Libertés publiques (4 ECTS)
- Communication des organisations (4 ECTS)

Chaque matière se compose de 18h de CM.

La matière est évaluée par un écrit de 1h30 ou de 3h ou un dossier écrit individuel ou rédigé à deux ou trois étudiants à rendre à la fin du semestre, ou encore d'un oral, noté sur 20 (coefficient 1).

UEMM1 : Enseignements méthodologiques 1 (coefficient 1 - 6 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Anglais spécialisé médias (18h TD - 6 ECTS)

La matière est évaluée par un contrôle continu coté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEFM2 : Enseignements fondamentaux en Information communication 2 (coefficient 1 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Histoire des technologies de communication (10 ECTS)
- Introduction à la sémiologie (10 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEMM2 : Enseignements méthodologiques 2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (18h TD - 6 ECTS)
- Atelier d'écriture journalistique (15h TD - 4 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 1^{ère} année

A chaque semestre, les étudiants de première année pourront suivre, à titre facultatif et sans attribution de points bonus ou d'ECTS, les travaux dirigés de « Certification de compétences Pix » d'une durée de 18h, proposés en première année de licence Information-communication.

2ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEFM3 : Enseignements fondamentaux en Information communication 3 (coefficient 1 - 24 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Enjeux et éthique du numérique (10 ECTS)
- Communication politique (10 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Les industries culturelles (18h CM- 4 ECTS)

La matière est évaluée par un écrit de 1h30 ou de 3h ou un dossier écrit individuel ou rédigé à deux ou trois étudiants à rendre à la fin du semestre, ou encore d'un oral, noté sur 20 (coefficient 1).

UEMM3 : Enseignements méthodologiques 3 (coefficient 1 - 6 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Anglais spécialisé médias (18h TD - 6 ECTS)

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEFM4 : Enseignements fondamentaux en Information communication 4 (coefficient 1 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Internationalisation des programmes de fiction (8 ECTS)
- Sociologie de la culture et institutions culturelles (8 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Introduction au droit de la communication (36h CM - 4 ECTS)

La matière est évaluée par un écrit de 1h30 ou de 3h ou un dossier écrit individuel ou rédigé à deux ou trois étudiants à rendre à la fin du semestre, ou encore d'un oral, noté sur 20 (coefficient 1).

UEMM4 : Enseignements méthodologiques 4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (18h TD - 6 ECTS)
- Atelier de réalisation de podcast (15h TD - 4 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 2ème année

Les étudiants de deuxième année pourront suivre, à titre facultatif et sans attribution de points bonus ou d'ECTS, les enseignements suivants de la deuxième année de la licence Information-communication :

- Au premier semestre : l'« Atelier d'écriture pour le web et réseaux sociaux numériques », d'une durée de 15h ;
- Au second semestre : les travaux dirigés de « Projet personnel et professionnel » d'une durée de 12h.

3ÈME ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UEFM5 : Enseignements fondamentaux en Information communication 5 (coefficient 1 - 24 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Économie des médias (8 ECTS)
- Histoire des médias (8 ECTS)
- Sociologie des médias (8 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEMM5 : Enseignements méthodologiques 5 (coefficient 1 - 6 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Anglais spécialisé médias 18h TD - 6 ECTS)

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UEFM6 : Enseignements fondamentaux en Information communication 6 (coefficient 1 - 24 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit et déontologie des médias (8 ECTS)
- Sémiologie des médias (8 ECTS)
- Internationalisation de l'information (8 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEMM6 : Enseignements méthodologiques 6 (coefficient 1 - 6 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Anglais spécialisé médias (18h TD - 6 ECTS)

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 3ème année

Les étudiants de troisième année pourront suivre, à titre facultatif et sans attribution de points bonus ou d'ECTS, les enseignements. Suivants de la troisième année de la licence Information-communication :

- Au premier semestre : l'« Atelier d'écriture journalistique », d'une durée de 15h et les travaux dirigés de « Projet personnel et professionnel – niveau 2 » d'une durée de 6h ;
- Au second semestre : les travaux dirigés de « Méthodologie des Sciences Humaines et Sociales », d'une durée de 15h.

Double Licence Médias et Histoire – Cursus Histoire

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UE1 Histoire (Sorbonne Université) : 91h CM + 78h TD (169h - 30 ECTS)

UEFH1 : Enseignements fondamentaux en Histoire (130h - 20 ECTS)

4 questions d'Histoire

- Histoire ancienne (13h CM et 19h30 TD) – 5 ECTS
- Histoire médiévale (13h CM et 19h30 TD) – 5 ECTS
- Histoire moderne (13h CM et 19h30 TD) – 5 ECTS
- Histoire contemporaine (13h CM et 19h30 TD) – 5 ECTS

UEMH1 : Enseignements professionnalisants et/ou méthodologiques (39h -10 ECTS)

Deux cours obligatoires (2*19h30 CM)

- Atelier d'expression française (19h30 CM – 5 ECTS)
- Méthodologie du travail universitaire et tutorat (19h30 CM – 5 ECTS)

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UE2 Histoire (Sorbonne Université) : 91h CM + 78h TD (169h - 30 ECTS)

UEFH2 : Enseignements fondamentaux en Histoire (130h - 20 ECTS)

4 questions d'Histoire

- Histoire ancienne (13h CM et 19h30 TD) – 5 ECTS
- Histoire médiévale (13h CM et 19h30 TD) – 5 ECTS
- Histoire moderne (13h CM et 19h30 TD) – 5 ECTS
- Histoire contemporaine (13h CM et 19h30 TD) – 5 ECTS

UEMH2 : Enseignements professionnalisants et/ou méthodologiques (39h -10 ECTS)

Deux cours obligatoires (2*19h30 CM)

- Atelier projet professionnel (19h30 CM – 5 ECTS)
- Méthodologie du travail universitaire et tutorat (19h30 CM – 5 ECTS)

2^{ÈME} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UE3 Histoire (Sorbonne Université) : 91h CM + 104h TD (195h - 30 ECTS)

UEFH3 : Enseignements fondamentaux en Histoire (156h - 20 ECTS)

4 questions d'Histoire

- Histoire ancienne (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire médiévale (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire moderne (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire contemporaine (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS

UEMH3 : Enseignements professionnalisants et/ou méthodologiques (19h30 - 5 ECTS)

Un cours de langue vivante ou ancienne (19h30 CM)

- Langues (sauf anglais), y compris égyptien, latin, grec, langues rares (ELASU)

- SIAL

UEOH3 : Enseignements d'ouverture (19h30 – 5 ECTS)

Un cours au choix (19h30 CM)

- Langues modernes ou classiques (sauf anglais pour historien)
- Sport
- Sciences humaines
- Histoire des sciences
- Théâtre
- Civilisation UFR Grec
- Cours d'autres UFR
- 5^{ème} question d'Histoire

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UE4 Histoire (Sorbonne Université) : 91h CM + 104h TD (195h – 30 ECTS)

UEFH4 : Enseignements fondamentaux en Histoire (156h – 20 ECTS)

4 questions d'Histoire

- Histoire ancienne (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire médiévale (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire moderne (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire contemporaine (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS

UEMH4 : Enseignements professionnalisants et/ou méthodologie (19h30 – 5 ECTS)

Un cours de langue vivante ou ancienne (19h30 CM)

- Langues (sauf anglais), y compris égyptien, latin, grec, langues rares (ELASU)
- SIAL

UEOH4 : Enseignements d'ouverture (19h30 – 5 ECTS)

Un cours au choix (19h30 CM)

- Langues modernes ou classiques (sauf anglais pour historien)
- Sport
- Sciences humaines
- Histoire des sciences
- Théâtre
- Civilisation UFR Grec
- Cours d'autres UFR
- 5^{ème} question d'Histoire

3^{ÈME} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 5 (30 ECTS)

UE5 Histoire (Sorbonne Université) : 91h CM + 104h TD (195h – 30 ECTS)

UEFH5 : Enseignements fondamentaux en Histoire (156h – 20 ECTS)

4 questions d'Histoire au choix (3 périodes différentes)

- Histoire ancienne (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire médiévale (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire moderne (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire contemporaine (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS

UEOH5 : Enseignements d'ouverture (39h - 10 ECTS)

Deux cours obligatoires (2*19h30 CM)

- Langues modernes ou classiques (sauf anglais pour historien)
- STA
- Sport
- Sciences humaines
- Histoire des sciences
- Théâtre
- Civilisation UFR Grec
- Cours d'autres UFR
- 5^{ème} question d'Histoire

SEMESTRE 6 (30 ECTS)

UE6 Histoire (Sorbonne Université) : 91h CM + 104h TD (195h - 30 ECTS)

UEFH6 : Enseignements fondamentaux en Histoire (156h - 20 ECTS)

4 questions d'Histoire au choix (3 périodes différentes)

- Histoire ancienne (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire médiévale (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire moderne (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS
- Histoire contemporaine (13h CM et 26h TD) – 5 ECTS

UEOH6 : Enseignements d'ouverture (39h - 10 ECTS)

Deux cours obligatoires (2*19h30 CM)

- Langues modernes ou classiques (sauf anglais pour historien)
- STA
- Sport
- Sciences humaines
- Histoire des sciences
- Théâtre
- Civilisation UFR Grec
- Cours d'autres UFR
- 5^{ème} question d'Histoire

MASTER DROIT

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droits français et européen
- Parcours Droits français et espagnol
- Parcours Droits français et de Common Law
- Parcours Droits français et anglais
- Parcours Droits français et sud-américains
- Parcours Droits français et suisse
- Parcours Droits français et italien
- Parcours Droits français et étrangers
- Parcours Droit du patrimoine vietnamo-français
- Parcours Droit des affaires franco-asiatiques
- Parcours Droit comparé option droit hongrois

Parcours Commun

1ère ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières au choix :

- Droit des sûretés
- Droit patrimonial de la famille
- Droit des régimes matrimoniaux
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit fiscal des affaires 1
- Droit international privé 1
- Droit international économique
- Droit pénal spécial
- Contentieux social
- Droit de la protection sociale 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non choisies en UEF) :

- Droit des sûretés
- Droit patrimonial de la famille
- Droit des régimes matrimoniaux
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit fiscal des affaires 1
- Droit international privé 1
- Droit international économique
- Droit pénal spécial
- Contentieux social
- Droit de la protection sociale 1
- Procédures civiles d'exécution
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit des assurances
- Droit de la concurrence
- Droit maritime
- Droit de la protection sociale
- Droit et économie bancaires
- Criminologie et science pénitentiaire
- Droit pénal international et européen ou droit international pénal
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit de l'urbanisme
- Droit public de l'économie 1

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit des successions et libéralités
- Droit processuel
- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2
- Droit pénal des affaires
- Droit international privé 2
- Droit du commerce international
- Droit européen des affaires
- Droit public de l'économie 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non choisies en UEF2) :

- Droit des successions et libéralités
- Droit processuel
- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2
- Droit pénal des affaires
- Droit international privé 2
- Droit du commerce international
- Droit européen des affaires
- Droit public de l'économie 2
- Droit de la construction
- Droit de l'environnement
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit des marchés financiers
- Comptabilité des sociétés
- Droit pénal du travail
- Droit pénal comparé
- Droit de la peine
- Grands systèmes contemporains 2 (Common Law)
- Droit du contentieux international
- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Droit des relations de travail dans le secteur public

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Paris II par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles.

Les notes obtenues dans l'université partenaire au titre des enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Première année de Master (M1), parcours Droits français et espagnol

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas :

En application des accords avec l'université partenaire, les étudiants inscrits en master droit, parcours droits français et espagnol suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans l'université partenaire durant la première année de master.

Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées à l'Université Autonome de Barcelone par les étudiants de 4e année sont converties selon le barème en vigueur à Panthéon-Assas. Les notes sont ensuite soumises à validation du jury d'examen (enseignant de Panthéon-Assas responsable de la formation) pour la délivrance, par équivalence, du diplôme de maîtrise mention Droit parcours Droits français et espagnol.

Dispositions applicables aux étudiants de l'Université Autonome de Barcelone :

Les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie. Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique à Panthéon-Assas est celui de la maîtrise mention Droit parcours Droits français et espagnol.

Première année de Master (M1), parcours Droits français et de Common Law

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas et de University College Dublin

En 4e année, les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie.

Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique est celui de la maîtrise mention Droit parcours Droits français et de Common Law.

Première année de Master (M1), parcours Droits français et anglais

Les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social, Droit de la propriété intellectuelle. Ils suivent les enseignements prévus à Panthéon-Assas et passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie.

Les étudiants du double diplôme avec King's College London qui le souhaitent pourront être dispensés de l'assiduité aux TD d'anglais dans les conditions suivantes : avant leur inscription pédagogique, les étudiants concernés doivent soumettre, sous forme d'un courriel adressé au directeur du diplôme de Panthéon-Assas, une demande motivée de dispense du TD d'anglais. La décision du directeur du diplôme est transmise par écrit par le biais du coordinateur du pôle mobilité au service de scolarité concerné. Il appartient à l'étudiant qui a reçu un avis favorable de remettre à la scolarité la décision du directeur de la formation au moment de son inscription.

Aucune dispense d'assiduité ne pourra être accordée après le début des TD. Les étudiants dispensés n'auront pas de note de contrôle continu, c'est la note obtenue à l'examen écrit qui sera prise en compte au titre du contrôle continu.

Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique est celui de la maîtrise mention Droit parcours Droits français et anglais.

Parcours internationaux

Première année de Master (M1), Parcours Droits français et espagnol (en partenariat avec l'Université Autonoma de Barcelone) :

En application des accords avec l'université partenaire, les étudiants inscrits en Master droit parcours droits français et espagnol suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans l'université partenaire durant la première année de Master.

Les enseignements de M1 sont ceux de la mention de Master dans laquelle l'étudiant choisit de s'inscrire et de suivre son année de M1 : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social.

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas :

En application des accords avec l'université partenaire, les étudiants inscrits en master droit, parcours droits français et espagnol suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans l'université partenaire durant la première année de master.

Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées à l'Université Autonome de Barcelone par les étudiants de 4e année sont converties selon le barème en vigueur à Panthéon-Assas. Les notes sont ensuite soumises à validation du jury d'examen (enseignant de Panthéon-Assas responsable de la formation) pour la délivrance, par équivalence, du diplôme de maîtrise mention Droit parcours Droits français et espagnol.

Dispositions applicables aux étudiants de l'Université Autonome de Barcelone :

Les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie. Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique à Panthéon-Assas est celui de la maîtrise mention Droit parcours Droits français et espagnol.

Première année de Master (M1), Parcours Droits français et de Common Law (en partenariat avec University College Dublin) :

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas et de Université College Dublin

Les enseignements de M1 sont ceux de la mention de Master dans laquelle l'étudiant choisit de s'inscrire et de suivre son année de M1 : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social.

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas et de University College Dublin

En 4e année, les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international,

Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie.

Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique est celui de la maîtrise mention Droit parcours Droits français et de Common Law.

Première année de Master (M1), Parcours type Droits français et anglais (en partenariat avec King's College London)

Les enseignements de M1 sont ceux de la mention de Master dans laquelle l'étudiant choisit de s'inscrire et de suivre son année de M1 : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social, Droit de la propriété intellectuelle.

Les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social, Droit de la propriété intellectuelle. Ils suivent les enseignements prévus à Panthéon-Assas et passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie.

Les étudiants du double diplôme avec King's College London qui le souhaitent pourront être dispensés de l'assiduité aux TD d'anglais dans les conditions suivantes : avant leur inscription pédagogique, les étudiants concernés doivent soumettre, sous forme d'un courriel adressé au directeur du diplôme de Panthéon-Assas, une demande motivée de dispense du TD d'anglais. La décision du directeur du diplôme est transmise par écrit par le biais du coordinateur du pôle mobilité au service de scolarité concerné. Il appartient à l'étudiant qui a reçu un avis favorable de remettre à la scolarité la décision du directeur de la formation au moment de son inscription.

Aucune dispense d'assiduité ne pourra être accordée après le début des TD. Les étudiants dispensés n'auront pas de note de contrôle continu, c'est la note obtenue à l'examen écrit qui sera prise en compte au titre du contrôle continu.

Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique est celui de la maîtrise mention Droit parcours Droits français et anglais.

Première année de Master (M1), Parcours type Droits français et sud-américains (partenariats avec Universidad del Rosario)

Dispositions applicables aux étudiants de l'université partenaire

Les enseignements de M1 sont ceux de la mention de Master dans laquelle l'étudiant choisit de s'inscrire et de suivre son année de M1 : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social.

Première année de Master (M1), Parcours Droits français et suisse

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas et de l'université de Fribourg

En 1^{ère} année de master, les étudiants suivent les enseignements à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Ils s'inscrivent dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social.

Les enseignements de M1 sont ceux de la mention de Master ci-dessus dans laquelle l'étudiant choisit de s'inscrire et de suivre son année de M1. En 5^{ème} année, les étudiants ne peuvent pas continuer cette formation au sein de l'université Panthéon-Assas. Ils doivent obligatoirement compléter la formation au sein de l'université de Fribourg selon l'offre de formation dédiée de cet établissement partenaire.

Dispositions concernant les étudiants ayant commencé la formation à Panthéon-Assas (L1-L2) pour la terminer à Fribourg (L3 à M2)

Durant les deux années de master du cursus droit parcours droits français et suisse, effectuées à l'université de Fribourg, les étudiants suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans cet établissement.

Dispositions applicables aux étudiants ayant commencé la formation Fribourg (L1-L2) pour la terminer à Panthéon-Assas (L3-M2)

En première année de master, les étudiants suivent les enseignements à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Ils s'inscrivent dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Les enseignements de M1 sont ceux de la mention de Master dans laquelle l'étudiant choisit de s'inscrire et de suivre son année de M1. Pour le programme dédié de la 5^e année, voir la rubrique afférente.

Première année de Master (M1), Parcours Droits français et italien

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas (qui suivent les deux années de master en Italie) :

En application des accords avec les universités partenaires, les étudiants inscrits en master droit, parcours droits français et italien suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans les universités partenaires durant les deux années de master.

Dispositions applicables aux étudiants de la Sapienza de Rome ou de l'université de Padoue qui suivent les deux années de master en France :

Les enseignements de M1 sont ceux de la mention de Master dans laquelle l'étudiant choisit de s'inscrire et de suivre son année de M1. A l'issue de la validation de la première année de master, le diplôme qui leur est délivré est celui de la maîtrise en droit parcours français et italien.

Les étudiants recrutés par « La Sapienza » peuvent opter pour les mentions de 1^e année de master (M1) et parcours de 2^e année (M2) suivants :

- M1 Droit privé parcours Droit privé général puis parcours M2 Droit privé général.
- M1 Droit pénal et procédure pénale puis parcours M2 Droit pénal et procédure pénale
- M1 Droit international puis parcours M2 Droit international privé et du commerce international
- M1 Droit de l'immobilier puis parcours M2 Droit immobilier et de la construction
- M1 Droit public parcours Droit public général puis parcours M2 Droit public général spécialité Droit public approfondi
- M1 Justice, procès et procédures parcours Justice, procès et procédure puis parcours M2 Justice, procès et procédures spécialité Justice et droit du procès
- M1 Droit international puis parcours M2 Droit international économique
- M1 Droits de l'homme et justice internationale puis parcours M2 Droits de l'homme et droit humanitaire

Université de Padoue

Les étudiants recrutés par l'Université de Padoue peuvent opter pour l'un des deux parcours suivants :

- Parcours A : M1 Droit privé et enseignements du parcours M2 Droit privé général
- Parcours B : M1 Droit international et enseignements dans le parcours M2 Droit international économique

Parcours Droits français et européen

2ème ANNEE (60 ECTS)

5 cours magistraux (5X20h) – 25 ECTS :

- Règlement des litiges : droits français et européen
- Droit des activités économiques
- Droit public français
- Droit de l'Union européenne
- Droits et libertés fondamentaux

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficients 2).

2 enseignements méthodologiques (2X40h) – 16 ECTS

- Droit civil : biens, contrat et de la responsabilité
- Droit des affaires : Sociétés et entreprises en difficulté

Épreuve écrite de 3 heures (note sur 20 (coefficients 2)) sur l'un des enseignements méthodologiques (Droit civil : biens, contrat et responsabilité ou Droit des affaires : sociétés et entreprises en difficulté) au choix de l'étudiant et contrôle continu sur l'enseignement méthodologique correspondant (note sur 20 (coefficients 2)).

Épreuve d'exposé-discussion (note sur 20 (coefficients 2)) sur l'enseignement méthodologique (Droit civil : biens, contrat et responsabilité ou Droit des affaires : Sociétés et entreprises en difficulté) non choisi à l'épreuve écrite et contrôle continu sur l'enseignement méthodologique correspondant (note sur 20 (coefficients 2)).

Cet exposé-discussion doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à la bonne insertion de ses connaissances dans le champ disciplinaire de l'école doctorale de droit privé dont relève le master.

1 matière au choix (25h) – 4 ECTS :

- Droit des contrats d'affaires
- Droit de la consommation
- Droit du travail
- Droit de la concurrence
- Droit bancaire et financier

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficients 2).

Mémoire/rapport de stage – 15 ECTS

- Méthodologie du mémoire (2h)

Au choix, les étudiants rédigent un mémoire de recherche ou effectuent un stage d'une durée de 2 à 4 mois (rapport de stage).

Le mémoire de recherche ou le rapport de stage donnant lieu à une soutenance en juin devant un jury noté sur 20 (Coefficient 4).

Règles spécifiques

Parcours Droits français et suisse

2ème ANNEE (60 ECTS)

Il s'agit de la dernière année d'un cursus intégré depuis la 1ère année de licence. À l'issue d'une scolarité complète de 5 ans, les étudiants obtiennent ainsi :

- le master Droits français et suisse délivré par l'Université Paris Panthéon-Assas ;
- le Master of Law mention Fribourg/Paris-Panthéon-Assas de l'Université de Fribourg.

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas et de l'université de Fribourg

En deuxième année de master du cursus droit parcours droits français et suisse, effectuée à l'université de Fribourg, les étudiants suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans cet établissement.

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas et de l'université de Fribourg

En 1e année de master, les étudiants suivent les enseignements à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Ils s'inscrivent dans l'une des mentions de M1 préexistantes suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie. Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique est celui de la maîtrise en Droit parcours Droits français et suisse.

Les étudiants devant redoubler une même année pour la deuxième fois peuvent être exclus du programme par les responsables de la formation (nouvelle convention, pas encore votée).

En deuxième année de master du cursus droit parcours droits français et suisse, effectuée à l'université de Fribourg, les étudiants subissent les examens selon les conditions en vigueur dans cet établissement.

Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées à l'Université de Fribourg sont converties selon le barème en vigueur à Panthéon-Assas et soumises à validation du jury d'examen (enseignant de Panthéon-Assas responsable de la formation) pour la délivrance, par équivalence, du diplôme master en Droit parcours Droits français et suisse.

Pour la délivrance du diplôme sont retenus les résultats suivants :

- Les deux meilleures notes parmi les cours semestre/cours bloc. Chaque matière est notée sur 20 (coefficients 4).
- Soutenance du mémoire de droit comparé : noté sur 20 (coefficients 4).

Règles spécifiques

Parcours Droits français et italien

2ème ANNEE (60 ECTS)

Le programme de la formation est conçu sur 5 ans, à l'issue du baccalauréat. Chaque étudiant effectue les trois années de la licence dans son université d'origine puis les deux années de master dans l'université d'accueil. Les étudiants français effectuent leur licence à l'Université Paris-Panthéon-Assas puis leur master à l'Université la Sapienza de Rome ou à l'Université de Padoue.

Les étudiants italiens effectuent leur licence à l'Université la Sapienza de Rome ou à l'Université de Padoue puis leur master à l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas :

En application des conventions de coopération, les étudiants recrutés par Paris-Panthéon-Assas inscrits dans ce diplôme effectuent les deux années de master au sein de l'université partenaire italienne. Ils sont soumis aux règlements d'études et d'examen en vigueur dans l'université d'accueil.

Dispositions applicables aux étudiants de « La Sapienza » ou de l'Université de Padoue :

Les étudiants recrutés par « La Sapienza », en fonction de la mention de 1^e année de master (M1) choisie peuvent continuer dans l'un des parcours de 2^e année (M2) suivants :

- M1 Droit privé parcours Droit privé général puis parcours M2 Droit privé général.
- M1 Droit pénal et procédure pénale puis parcours M2 Droit pénal et procédure pénale
- M1 Droit international puis parcours M2 Droit international privé et du commerce international
- M1 Droit de l'immobilier puis parcours M2 Droit immobilier et de la construction
- M1 Droit public parcours Droit public général puis parcours M2 Droit public général spécialité Droit public approfondi
- M1 Justice, procès et procédures parcours Justice, procès et procédure puis parcours M2 Justice, procès et procédures spécialité Justice et droit du procès
- M1 Droit international puis parcours M2 Droit international économique
- M1 Droits de l'homme et justice internationale puis parcours M2 Droits de l'homme et droit humanitaire

Les étudiants recrutés par l'Université de Padoue en fonction de la mention de 1^e année de master (M1) choisie peuvent opter pour l'un des deux parcours suivants :

- parcours A : M1 Droit privé et enseignements du parcours M2 Droit privé général
- parcours B : M1 Droit international et enseignements dans le parcours M2 Droit international économique

Contrairement à la première année de master, durant leur 5^e année, les étudiants des Universités de Padoue et de Rome doivent suivre 125 heures de cours parmi ceux proposés dans le parcours de 2^e année de master choisi.

Ils doivent passer un examen annuel pour chaque cours qu'ils auront suivi.

Seules les matières pour lesquelles les étudiants ont passé un examen et ont obtenu une note peuvent figurer sur le relevé de notes.

Ils doivent en outre rédiger et soutenir un mémoire de recherche.

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas :

En application des accords avec les universités partenaires, les étudiants inscrits en master droit, parcours droits français et italien suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans les universités partenaires durant les deux années de master.

Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées à l'Université de Rome « La Sapienza » ou à Padoue sont soumises au barème de conversion établi par l'Université Panthéon-Assas pour la délivrance, par équivalence, des diplômes de la maîtrise mention droit parcours droits français et italien à l'issue de la première année de master (60 ECTS) et de master mention droit parcours droits français et italien à l'issue de la deuxième année de master (60 ECTS)

Dispositions applicables aux étudiants de « La Sapienza » ou de l'Université de Padoue :

Les étudiants recrutés par La Sapienza de Rome peuvent opter pour les mentions de 1ère année de master (M1) et parcours de 2ème année (M2) suivants :

- M1 Droit privé parcours Droit privé général puis parcours M2 Droit privé général.
- M1 Droit pénal et procédure pénale puis parcours M2 Droit pénal et procédure pénale
- M1 Droit international puis parcours M2 Droit international privé et du commerce international
- M1 Droit de l'immobilier puis parcours M2 Droit immobilier et de la construction
- M1 Droit public parcours Droit public approfondi puis parcours M2 Droit public approfondi
- M1 Justice, procès et procédures parcours Justice, procès et procédure puis parcours M2 Justice, procès et procédures spécialité Justice et droit du procès
- M1 Droit international puis parcours M2 Droit international économique
- M1 Droits de l'homme et justice internationale puis parcours M2 Droits de l'homme et droit humanitaire

Les étudiants de l'Université de Padoue peuvent opter pour l'un des deux parcours suivants :

- parcours A : M1 Droit privé et enseignements du parcours M2 Droit privé général
- parcours B : M1 Droit international et enseignements dans le parcours M2 Droit international économique

Les enseignements de M1 sont ceux de la mention de master dans laquelle l'étudiant choisit de s'inscrire et de suivre son année de M1. A l'issue de la validation de la première année de master le diplôme qui leur est délivré est celui de la maîtrise en droit parcours droits français et italien.

En 2e année de master, les étudiants des Universités de Padoue et de Rome doivent suivre 125 heures de cours dans leur parcours. Ils doivent passer un examen annuel pour chaque cours qu'ils auront suivi. Seules les matières pour lesquelles les étudiants ont passé un examen et ont obtenu une note peuvent figurer sur les relevés de notes. Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique à Panthéon-Assas est celui du master mention droit parcours Droits français et italien.

Contrôle des connaissances (master 2)

Les étudiants des Universités de Padoue et de Rome doivent passer un examen annuel pour chaque cours qu'ils auront suivi. Seules les matières pour lesquelles les étudiants ont passé un examen et ont obtenu une note peuvent figurer sur les relevés de notes.

Chacune des épreuves est notée sur 20 (coefficients 2).

Soutenance du mémoire de recherche : noté sur 20 (coefficients 4).

Règles spécifiques

Parcours Commun
Parcours Droits français et anglais
Droits français et de Common Law
Droits français et espagnol
Droits français et étrangers

2^{ème} ANNEE (60 ECTS)

Tronc commun : 30 ECTS

2 matières obligatoires :

- Droit de l'environnement (24h) créé par le département de droit public
- Crossborder Litigation and International Arbitration - Advanced Course (24h), créé par le département de droit privé

Chaque matière est évaluée par un écrit de 2h noté sur 20 (coefficients 2).

3 matières au choix (les cours dispensés en anglais dans l'Unité facultative complémentaire L2 et L3) :

- Introduction to Crossborder Litigation (24h) – 1^{er} semestre
- Duality and other Specificities of the French Court System (24h) – 1^{er} semestre
- French Law of Obligations (24h) – 1^{er} semestre
- History of Codifications – 1^{er} semestre
- Philosophy of Law (24h) – 2^{ème} semestre
- European Law (24h) – 2^{ème} semestre
- European International Relations (24h) – 2^{ème} semestre

En cas de chevauchement des emplois du temps, les étudiants ont la possibilité de suivre les 3 cours mentionnés ci-dessus en podcast.

Les spécialités : 15ECTS

Les étudiants se répartissent ensuite entre les quatre spécialités suivantes : « Affaires », « Droit européen et international », « Droit privé et Justice », « Droit public ».

Chaque spécialité comprend 15 étudiants issus des quatre parcours

Pour les matières et séminaires de spécialités mutualisés : le mode de contrôle des connaissances est celui appliqué dans le diplôme d'origine.

1 – Spécialité « Affaires » : 15 étudiants

Les cours sont mutualisés avec les parcours Droit des affaires, Droit de l'économie, Techniques de restructuration des entreprises en difficulté, Histoire du droit (parcours droit privé).

Les étudiants choisissent 3 cours parmi la liste suivante (la capacité d'accueil est de 5 étudiants par cours) :

- Propriété industrielle (25h)
- Droit de la concurrence et de la distribution (25h)
- Droit des opérations financières (25h)
- Histoire de l'économie (25h)
- Droit de l'insolvabilité (25h)
- Traitement international et européen de la restructuration (20h)
- Technique sociétaire de restructuration (30h)
- Droit du travail (25h)
- Économie et droit pénal des affaires (25h)
- Analyse économique du droit approfondie (25h)
- Droit international économique (25h)
- Régulation bancaire et financière (25h)

2 – Spécialité Droit européen et international : 15 étudiants

Les cours sont mutualisés avec les parcours Droit des affaires, Droit public de l'économie, Droits de l'homme et droit humanitaire, Droit et contentieux de l'UE, Droit européen du marché et de la régulation, Administration internationale.

Les étudiants choisissent 3 cours parmi la liste suivante ou un cours de 50h et un autre cours (la capacité d'accueil est de 5 étudiants par cours) :

- Droit international privé (25h)
- Droit européen des affaires (25h)
- Droit institutionnel des organisations internationales (25h)
- Droit international général (50h)
- Système normatif de l'UE (24h)
- Fondements juridiques de la régulation (24h)
- Droit des libertés économiques de circulation (24h)
- Citoyenneté européenne (24h)
- Contentieux de la régulation (24h)
- Competition Law (20h)
- Protection internationale des droits de l'homme (24h)

3 - Spécialité Droit privé et droit du procès : 15 étudiants

Les cours sont mutualisés avec les parcours Droit privé général, Justice et droit du procès, Droit comparé des affaires, Histoire du droit (droit privé), Droit pénal et procédure pénale

Les étudiants choisissent 3 cours parmi la liste suivante (la capacité d'accueil est de 5 étudiants par cours) :

- Droit des obligations (25h)
- Droit de la consommation (25h)
- Droit de la communication numérique (25h)
- Droit criminel (24h)
- Droit processuel approfondi (24h)
- Théorie générale des MARD (20h)
- Droit pénal européen (24h)
- Droit comparé des contrats (25h)
- Droit international privé comparé (25h)
- Droit comparé des activités économiques et droit pénal des affaires (25h)
- Fondements historiques du droit privé français (25h)
- Origines romaines des droits privés contemporains (25h)

4 - Spécialité Droit public : 15 étudiants

Les cours sont mutualisés avec les parcours Droit public approfondi, Philosophie et droit politique, Histoire du droit (droit public), Droit public de l'économie.

Les étudiants choisissent 4 cours ; un cours de 40h ou de 50h compte pour deux cours :

- Principes du droit public (25h)
- Competition Law (20h)
- Droit administratif des biens (20h)
- Philosophie du droit 1 et 2 (40h)
- Philosophie politique 1 et 2 (40h)
- Philosophie morale 1 et 2 (40h)
- Histoire des institutions et des régimes politiques contemporains (50h)
- Droit public européen (20h)
- Droit des libertés fondamentales (20h)
- Droit public comparé (20h)
- Droit politique 1 (20h)
- Droit et religion (20h)
- Histoire de la pensée juridique (20h)
- Théorie du droit (20h)

Les étudiants ont le choix entre effectuer un stage minimum de deux mois ou rédiger un mémoire : 15 ECTS

- Stage d'un minimum de 2 mois : soutenance du rapport de stage
- Mémoire : soutenance du mémoire de recherche

Le mémoire et le rapport de stage sont notés sur 20 (coefficients 4).

Règles spécifiques

Parcours Droit du patrimoine vietnamo-français

2ème ANNEE (60 ECTS)

Le parcours de 2^{ème} année Droit du patrimoine vietnamo-français est délocalisé au Vietnam. Les enseignements sont dispensés sur place à l'Université d'Hô Chi Minh-Ville.

SEMESTRE 1 (40 ECTS)

UE n°1 : Droit patrimonial français (80h, 25 ECTS) :

- Droit commercial (20h, 5 ECTS)
- Authenticité et actes courants (20h, 10 ECTS)
- Droit des contrats spéciaux (20h, 5 ECTS)
- Droit international privé (20h, 5 ECTS)

La matière « Authenticité et actes courants » est évaluée par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficients 2). Les matières « Droit commercial », « Droit des contrats spéciaux » et « Droit international privé » sont évaluées par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 1).

UE n°2 : Droit patrimonial vietnamien (30h, 12,5 ECTS) :

- Gestion du patrimoine (10h, 2,5 ECTS)
- Pratiques notariales vietnamiennes (20h, 10 ECST)

La matière « Pratiques notariales vietnamiennes » est évaluée par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficients 2).

Est noté sur 5 points sur 145, à la suite d'une épreuve écrite d'1 heure, l'enseignement suivant : Gestion du patrimoine

UE n°3 : Langue française et terminologie juridique francophone et anglophone (20h, 2,5 ECTS)

Est noté sur 10 points sur 145, à la suite d'une épreuve orale de 30 minutes, l'enseignement suivant : Langue française et terminologie juridique francophone et anglophone

Semestre 2 (20 ECTS)

UE n°4 : Pratiques notariales comparées (60h, 10 ECTS)

Sont notés sur 30 points sur 145 chacun des enseignements suivants :

- Pratiques notariales comparées (contrôle continu)

UE n° 5 : Stage ou Mémoire de droit notarial comparé (10 ECTS)

Sont notés sur 30 points sur 145 chacun des enseignements suivants :

Rapport de stage ou Mémoire (avec soutenance)

Remarque 1 : La soutenance du rapport de stage est d'une durée d'environ 45 minutes, comprenant 15 à 20 minutes d'exposé et 25 à 30 minutes de discussion. Elle se fait devant un jury d'au moins deux enseignants.

Remarque 2 : Les langues d'évaluation sont le français et/ou l'anglais. L'examen est effectué dans la même langue que celle utilisée par l'enseignant pendant le cours. Dans le cas où les étudiants effectueraient le mémoire en vue de valider l'UE n° 4 (Pratiques notariales comparées ou Mémoire de droit notarial comparé), la rédaction et l'évaluation de ce mémoire se feraient dans la langue choisie par l'étudiant et son directeur de mémoire (langues vietnamienne, française ou anglaise).

Règles spécifiques

La langue des cours pour les enseignements dispensés par l'Université vietnamienne (UE n° 2, 3 et 4) est l'anglais.

Les langues pour les enseignements des enseignants et des notaires français sont le français et/ou l'anglais. Une traduction simultanée, en anglais ou en vietnamien, peut être mise en place pour les enseignements dispensés en français.

Parcours Droit des affaires franco-asiatiques

1ère ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (29,5 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Contrats internationaux (technique contractuelle) - 10 ECTS
- Droit des contrats spéciaux - 10 ECTS

Chaque matière se compose de 20h de CM et 10h de séminaire.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2).

UEC1 (coefficient 1 – 9,5 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Droit des sociétés (20h CM + séminaire 15h / 3 ECTS)
- Droit international privé (20h CM + séminaire 15h / 3 ECTS)
- Conférence de méthode ou droit constitutionnel (20h / 2 ECTS)
- Langue (20h / 1.5 ECTS) :
 - o Au Vietnam : langue française pour les étudiants non francophones et langue vietnamienne pour les étudiants francophones ;
 - o Au Cambodge : langue française pour les étudiants non francophones et langue khmère pour les étudiants francophones.

Chaque matière est évaluée par un oral ou un écrit noté sur 20 (coefficient 1), à l'exception de la « Conférence de méthode ou droit constitutionnel » qui est sanctionné par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Contrats internationaux (régime de l'obligation) - 10 ECTS
- Droit des sûretés et du crédit - 10 ECTS

Chaque matière se compose de 20h de CM et 10h de séminaire.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2).

UEC2 (coefficient 1 – 10,5 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Droit de la propriété intellectuelle (20h CM+ séminaire 15h / 3 ECTS)
- Droit du commerce international (20h CM + séminaire 15h / 3 ECTS)
- Droit de l'Organisation mondiale du commerce (20h CM + séminaire 15h / 3 ECTS)
- Langue (20h / 1.5 ECTS) :
 - o Au Vietnam : langue française pour les étudiants non francophones et langue vietnamienne pour les étudiants francophones ;
 - o Au Cambodge : langue française pour les étudiants non francophones et langue khmère pour les étudiants francophones.

Chaque matière est évaluée par un oral ou un écrit noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Politique des stages :

Stage pratique obligatoire de deux mois qui se déroule entre février et juin.

Langues :

La formation s'adresse à des francophones.

L'enseignement se déroule principalement en langue française et en langue vietnamienne.

Un enseignement de langue française (20h) est dispensé aux étudiants vietnamiens. Inversement un enseignement de langue vietnamienne (20h) est dispensé aux étudiants français.

2ème ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (40 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Droit pénal des affaires - 8 ECTS
- Droit bancaire - 8 ECTS
- Droit de l'arbitrage ou contentieux international - 8 ECTS
- Droit social international (professeur vietnamien ou cambodgien) - 8 ECTS
- Droit fiscal des affaires ou droit fiscal international - 8 ECTS

Chaque matière se compose de 20h de CM et 15h de séminaire.

Evaluation :

- Droit pénal des affaires, épreuve écrite de 4h notée sur 20 (coefficient 2)
- Droit bancaire, épreuve écrite de 4h notée sur 20 (coefficient 2)
- Droit de l'arbitrage ou contentieux international, épreuve orale notée sur 20 (coefficient 2)
- Droit social international, épreuve orale notée sur 20 (coefficient 2)
- Droit fiscal des affaires ou droit fiscal international, épreuve orale notée sur 20 (coefficient 2)

SEMESTRE 2 (20 ECTS)

Branche professionnelle : Stage professionnel (8 semaines) avec rédaction d'un rapport de stage (35h).
Rédaction d'un rapport de stage noté sur 20 (coefficient 4).

Branche recherche : Rédaction d'un mémoire de recherche (35h).
Rédaction d'un mémoire de recherche noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Une note inférieure à 6/20 à une épreuve écrite, au rapport de stage ou au mémoire de recherche est éliminatoire sur décision contraire du jury.

Une absence injustifiée à une seule épreuve entraîne l'ajournement.

Parcours Droit option droit hongrois

1ère ANNEE (60 ECTS)

Enseignements en langue française (196 heures) :

Introduction au droit français et européen (20h de cours) :

- Sources du droit français
- Sources du droit communautaire
- Sources du droit européen non communautaire

Principes de droit civil (20h de cours) :

- Les personnes
- Les obligations
- Les contrats

Principes de droit administratif (20h de cours) :

- Les acteurs
- Les contrats
- Les responsabilités

Principes de droit français et européen des affaires (20h de cours) :

- Organisation de l'entreprise
- Activité de l'entreprise
- Traitement des difficultés de l'entreprise

Les cours magistraux dispensés par les enseignants français font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de trois heures. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Chacune de ces épreuves est notée sur 20 (coefficients 1).

Les étudiants doivent obtenir à l'ensemble des enseignements juridiques en langue française une note moyenne au moins égale à 10/20.

40 heures de travaux dirigés assurés par des intervenants locaux (cabinets d'avocats etc...) sur les enseignements magistraux ci-dessus.

76 heures de français juridique assurés par l'Université Eötvös Lorand

Enseignements en langue hongroise (195 heures) :

Droit financier 1-2 (60 h) :

Droit financier général, droit comptable, politique monétaire et la Banque nationale de Hongrie, Système européen des banques centrales, marchés financiers, finances publiques, finances locales, droit fiscal général, impôts, TVA, droits d'enregistrement, droits douaniers, droit financier international.

Droit des sociétés commerciales (droit civil 5 - 45 h),

Droit international privé 1-2 (60 h),

Droit des conflits internationaux privés, compétences, application de la loi étrangère, statut personnel, succession, droit des biens, droit des obligations, commerce international, GATT, OMC, droit international de la propriété intellectuelle, vente internationale, transport international, paiements internationaux, contentieux commerciaux internationaux, arbitrage et commerce international.

Procédures civiles extra contentieuses (30 h).

Procédures en cas d'absence et disparition, redressement et liquidation judiciaire, procédures en matière de propriété industrielle, exécution forcée, registre du commerce, succession.

Les étudiants suivent en outre obligatoirement 5 cours préparant les examens finaux de l'État hongrois (durée totale :**100h**). Ces 5 cours ne sont pas sanctionnés par des examens.

Pour les enseignements en langue hongroise, les étudiants subissent les examens selon les conditions en vigueur à l'Université Eötvös Lorand de Budapest.

Un barème de conversion des notes sera établi pour les notes obtenues par les étudiants dans les enseignements hongrois.

REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS

Règles spécifiques

L'Université Panthéon-Assas a créée en 2007 à l'université Eötvös Loránd de Budapest ce master par transformation d'un diplôme d'université de droit français et européen qui avait connu un vif succès. C'est une formation délocalisée au sein de l'Université ELTE de Budapest. Les enseignements sont exclusivement donnés à l'Université Eötvös Loránd de Budapest. La maquette est constituée de cours dispensés par des professeurs de Panthéon-Assas à l'Université Eötvös Loránd et d'un volet constitué d'enseignements de droit hongrois.

Seuls les étudiants qui, après avoir réussi l'examen national hongrois, auront obtenu le diplôme national hongrois de droit « *Doctor iuris* » (sanctionnant 5 années d'études générales de droit, équivalent à la maîtrise française) pourront obtenir la maîtrise en droit mention droit option droit hongrois.

Conditions d'accès, publics concernés :

Le M1 droit hongrois est ouvert uniquement aux étudiants qui sont inscrits et suivent les enseignements au sein de l'établissement partenaire.

La formation est ouverte prioritairement aux étudiants hongrois ayant complété avec succès la 3^e année d'études de droit. Ils suivront les enseignements ci-après durant leur 4^e et 5^e années d'études. A l'issue de la 5^e année d'études, s'ils réussissent l'examen national hongrois et s'ils obtiennent le diplôme « *Doctor iuris* », ils pourront se voir délivrer, après avoir complété avec succès les deux années de la formation droit/droit hongrois, la maîtrise en droit mention droit comparé option droit hongrois.

Par ailleurs, les étudiants hongrois ayant complété avec succès la 4^e année d'études de droit peuvent également postuler à la formation proposée. Ils suivront les enseignements ci-après durant leur 5^e et 6^e années d'études. A l'issue de la 5^e année d'études ils devront réussir l'examen national hongrois et obtenir le diplôme « *Doctor Iuris* ». Ils pourront se voir délivrer, après avoir complété avec succès les deux années de la formation droit/droit hongrois, la maîtrise en droit mention droit comparé option droit hongrois.

Organisation des enseignements :

Les étudiants suivront, répartis sur 2 années, des enseignements magistraux de droit français (dispensés par des enseignants de Panthéon-Assas), des enseignements de langue (français juridique), des travaux dirigés sur les enseignements magistraux et les matières obligatoires du cursus juridique hongrois (cours et travaux dirigés). Les étudiants suivront en outre 5 cours préparant les examens finaux de l'État hongrois.

Les étudiants sont recrutés uniquement par l'Université ELTE de Budapest.

Un minimum de 10 étudiants inscrits est requis pour l'ouverture de la formation.

La formation est ouverte prioritairement aux étudiants hongrois ayant complété avec succès la 3^e année d'études de droit. Ils suivront les enseignements de la formation durant leur 4^e et 5^e années d'études. A l'issue de la 5^e année d'études, s'ils réussissent l'examen national hongrois et s'ils obtiennent le diplôme « *Doctor iuris* », ils pourront se voir délivrer, après avoir complété avec succès les deux années de la formation droit comparé/droit hongrois, la Maîtrise mention

Droit option droit hongrois.

Par ailleurs, les étudiants hongrois ayant complété avec succès la 4^e année d'études de droit peuvent également postuler à la formation proposée. Ils suivront les enseignements de la formation durant leur 5^e et 6^e années d'études. A l'issue de la 5^e année d'études ils devront réussir l'examen national hongrois et obtenir le diplôme « *Doctor iuris* ». Ils pourront se voir délivrer, après avoir complété avec succès les deux années de la formation droit/droit hongrois, la Maîtrise mention droit option droit hongrois.

Règlement des études :

La présence des étudiants aux cours et séminaires est obligatoire. Toute absence injustifiée peut entraîner l'interdiction de se présenter aux examens correspondants.

Il n'y a qu'une session d'examen. Sa date est communiquée aux étudiants au moins un mois à l'avance. Les enseignements de M1 Droit option droit hongrois sont répartis sur deux années qui doivent être suivies sans interruption.

Exceptionnellement, et seulement en cas de force majeur, une dérogation aux règles ci-dessus pourra être accordée par décision commune des responsables hongrois et français. Elle devra être sollicitée par écrit et être accompagnée de justifications pertinentes (certificats médicaux, etc.). Elle ne sera accordée que par écrit.

Si un étudiant ne se présente pas aux examens sans pouvoir ensuite établir l'existence d'un cas de force majeure, il est présumé avoir abandonné le cursus.

La maîtrise mention droit option droit hongrois sera délivrée uniquement aux étudiants qui auront obtenu le « Doctor iuris », diplôme national hongrois qui sanctionne 5 années d'études universitaires et qui est équivalent au Master français.

Les notes obtenues aux enseignements français du diplôme pourront être conservées au maximum pendant deux ans. Cependant, la date de délivrance du diplôme français sera celle de l'année de réussite aux examens des enseignements français.

Les étudiants de cette formation peuvent participer à un programme d'échange Erasmus uniquement au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas et seulement après avoir réussi leur première année de maîtrise. Le séjour durant la deuxième année de la formation peut s'effectuer soit pour un semestre soit pour l'année.

Les étudiants participant à ce programme d'échange pourront valider par équivalence un cours parmi les enseignements français de la 2e année de maîtrise, mention droit comparé option droit hongrois, pour un séjour d'un semestre et deux cours parmi les enseignements français pour un séjour à l'année. Un jury français, présidé par le responsable du diplôme, délibère sur la note donnée à chaque cours qui sera validé en fonction des résultats obtenus à Panthéon-Assas.

MASTER DROIT DE L'ÉCONOMIE

PRÉSENTATION MASTER DROIT DE L'ÉCONOMIE

Le **Master en Droit de l'Économie** qui a reçu un avis favorable de l'HCERES est une formation s'inscrivant dans la continuité du Master en Droit des Affaires et Économie, programme interdisciplinaire dispensé avec succès depuis 15 ans. Ce nouveau Master a pour objectif de capitaliser sur l'expertise déjà acquise par l'université dans le domaine du droit et de l'économie, tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux du numérique avec une nouvelle spécialité mise en place avec le soutien de l'EFREI.

Un tel cursus trouve notamment sa motivation dans l'objectif de permettre aux étudiants **d'obtenir *in fine* un double master en Droit et en Économie comme il est possible d'obtenir une double licence en droit et en économie**. Nous disposons en effet d'un important vivier d'étudiants titulaires d'une double licence, en provenance d'Assas mais aussi du reste de la France puisque l'on compte aujourd'hui une vingtaine de double licence à travers le pays. Le rayonnement de notre université permet d'attirer pas mal de candidatures. Pour mémoire nous avons reçu environ 500 candidatures en Master Droit des Affaires et économie l'an passé et un peu moins de 200 en Économie du Droit.

Il est utile de rappeler l'historique du Master en Droit des Affaires et Économie créé avec Louis Vogel en 2009. A l'époque, il n'existe pas de liste officielle des Masters publiée au J.O. et les universités avaient plus de latitude dans le choix des intitulés. Le Master en Droit des Affaires et Économie délivrait ainsi un double Master en Droit et en Économie et les étudiants étaient sélectionnés dans les deux disciplines (proportion de 2/3 en Droit et 1/3 en Économie). Mais ce système a dû être abandonné car il est devenu impossible de le maintenir à compter de la **réforme de 2017 qui nous a imposé de mettre en place un double cursus : un Master en Économie et un Master en Droit pour poursuivre l'interdisciplinarité avec l'objectif de délivrer un double diplôme en Droit et en Économie** pour les étudiants, notamment pour ceux qui sont titulaires d'une double licence. Ce dispositif existe donc depuis le dernier contrat d'établissement. Le système fonctionne avec des Masters 1 qui sont nettement distincts et des Masters 2 en revanche qui sont en effet largement « jumelés ». Il faut en effet garder à l'esprit que les Masters 2 sont en fait les héritiers d'un **Master unique** qui a fonctionné pendant près de 10 ans. Et surtout, comprendre que lorsque le Ministère à imposer le passage à deux Masters pour préserver l'interdisciplinarité, il a fallu raisonner à budget constant, ce qui explique également la très forte mutualisation des cours entre les deux masters au niveau M2.

Justification et Organisation Générale

La création de ce Master répond à plusieurs enjeux :

- **Renforcer le positionnement de l'Université Panthéon-Assas comme institution leader dans le domaine du droit, de l'économie et du numérique**
- **Structurer et améliorer l'offre de formation en proposant une organisation plus lisible et attractive**
- **Répondre aux besoins du marché en formant des spécialistes du droit et de l'économie numérique**
- **Offrir une formation innovante, professionnalisaante et tournée vers les nouvelles technologies**

Le Master en Droit de l'Économie se décline en **deux parcours distincts** :

- **Parcours "Droit de l'Économie"** : Ce parcours en formation initiale s'appuie sur la structure de l'actuel M2 Droit des Affaires et Economie.
- **Parcours "Ingénierie Juridique et Economie Numérique"** : Ce parcours en alternance, fortement innovant, répond à la demande croissante de spécialistes en droit et économie du numérique.

Partenariats et Ancrage Professionnel

Le Master en Droit de l'Économie bénéficie d'un **soutien important de l'écosystème** :

- **Un ancrage fort dans le monde professionnel pour les deux parcours, avec l'appui d'entreprises, d'administrations et de professions juridiques**
- **De nombreux cabinets d'avocats, directions juridiques d'entreprises et autorités de marché accueillent des étudiants en stage depuis 15 ans pour le parcours "Droit de l'économie"**
- **Un partenariat solide avec l'EFREI, école d'ingénieurs renommée dans le domaine du numérique, pour le parcours "Ingénierie Juridique et Economie Numérique"**
- **L'engagement des partenaires à prendre des alternants pour le parcours "Ingénierie Juridique et Economie Numérique" a été démontré auprès de l'HCERES**

Organisation des Enseignements

Parcours "Droit de l'Économie"

- **Formation initiale sur deux années (M1 et M2)**
- **120 ECTS au total**
- **Capacité d'accueil de 20 à 25 étudiants en première année**

Le M1 (60 ECTS) se divise en deux semestres avec des Unités d'Enseignements Fondamentaux (UEF) obligatoires et des Unités d'Enseignements Complémentaires (UEC) optionnelles.

Le M2 « Droit de l'économie » (60 ECTS) comprend :

- **Un tronc commun**
- **Des cours de spécialité**
- **Un stage ou la rédaction d'un mémoire**

Parcours "Ingénierie Juridique et Economie Numérique"

- **Formation en alternance sur deux années (M1 et M2)**
- **120 ECTS au total**
- **Capacité d'accueil de 20 à 25 étudiants en première année**

L'organisation des enseignements repose sur des UEF obligatoires et des UEC couvrant les domaines suivants :

- Fondamentaux des sciences du numérique
- Droit et éthique du numérique
- Économie du numérique
- Droit et innovation
- Droit et data gouvernance
- Data 1 : le modèle relationnel

- Cybersécurité
- Outils collaboratifs et transformation digitale
- Protection de l'innovation et responsabilité des acteurs
- Techniques contractuelles appliquées au numérique
- Data 2 : Intelligence Artificielle
- Cloud computing
- Encadrement des organisations et des réseaux (concurrence et régulation des plateformes)
- Droit des données et des personnes dans l'environnement numérique
- Legal design et LegalOps
- Technologie et droit 1 : Intelligence Artificielle
- Technologie et droit 2 : Blockchain / Metavers / réalité virtuelle et augmentée

L'alternance est obligatoire sur les deux années du master et est évaluée via un rapport d'apprentissage.

Équipe pédagogique

- **Parcours "Droit de l'Économie"** : Le M1 est largement mutualisé avec d'autres masters (Droit des Affaires et Economie du Droit) et les cours sont assurés par des enseignants de l'université (les intervenants sont indiqués dans la maquette). Le M2 sera considérablement renforcé par de nouveaux enseignements juridiques dispensés par des professeurs de Droit Privé et de Droit Public de Panthéon-Assas.
- **Parcours "Ingénierie Juridique et Economie Numérique"** : Les enseignements de M1 seront assurés par des enseignants de l'EFREI pour les cours numériques et par des enseignants de Panthéon-Assas pour les cours de droit et d'économie. Des professionnels interviendront également. La composition de l'équipe pédagogique, y compris en Master 2 est en cours de constitution. Nous pouvons préciser que les intervenants suivants devraient intervenir à partir de la rentrée prochaine :
 - Marie Obidzinski, PR Economie,
 - Pierre-Emmanuelle Audit, MCF Droit Privé
 - Sarah Jamal, MCF Droit Public
 - Thierry Bonneau, PR Droit Privé,
 - Thomas Perroud, PR Droit Public,
 - Yackolley Amoussou-Guenou, MCF Economie
 - Bruno Deffains, PR Economie
 - Jean Barrere, Accuracy
 - Frédéric Paquet / Francine Le Pechon Joubert / Charlotte Hebert, Salomon
 - Bertrand Cassar, La Poste
 - Georgie Courtois, De Gaulle Fleurance

Le Master en Droit de l'Économie de l'Université Panthéon Assas s'annonce comme une formation complète et professionnalisaante, répondant aux besoins du marché actuel et s'appuyant sur l'expertise reconnue de l'université dans les domaines du droit et de l'économie.

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit de l'économie)

Parcours Droit de l'économie

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coeffcient 2 - 15 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit de la concurrence
- Droit public de l'économie 1
- Économie de l'entreprise et des marchés

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Économie du droit 1
- Droit Fiscal des affaires 1
- Droit International privé des affaires

La matière « Économie du droit 1 » se compose de 36h de CM et la matière « Droit international privé des affaires » se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC2 (coeffcient 1 - 5 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit et économie bancaires
- Droit des assurances
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit de la propriété intellectuelle
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Droit de la propriété intellectuelle » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coeffcient 2 - 15 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des contrats publics
- Droit du commerce international

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEC3 (coefficients 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires

- Économie du droit 2 (Law and Economics) (cours en anglais)
- Droit des marchés financiers
- Structures, systèmes et services du droit du numérique

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de « Structures, systèmes et services du droit du numérique » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

UEC4 (coefficients 1 - 5 ECTS)

2 matières au choix :

- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Droit de la protection sociale
- Pratiques déloyales de concurrence
- Droit européen du marché et des libertés économiques
- Droit de l'environnement

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de « Pratiques déloyales de concurrence » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en parallèle dans le **M1 Économie du Droit** :

- Doivent suivre deux enseignements parmi 3 dans les UEC1 et UEC3 dont obligatoirement les cours suivants :
 - o UEC1 : Économie du droit 1
 - o UEC3 : Économie du droit 2 (Law and Economics)

(Ils choisiront donc la seconde matière des UEC1 et UEC3 parmi les 2 autres enseignements proposées)

- Ne choisiront qu'une seule matière au lieu de deux en :
 - o UEC2
 - o UEC4

Les étudiants inscrits en 1ère année de Master peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à l'Université Paris II par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles.

Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Liste des cours mutualisés :

- Droit de la concurrence (mutualisé parcours Droit des affaires)

- Droit public de l'économie 1 (mutualisé parcours Droit public de l'économie)
- Économie du droit 1 (mutualisé avec le cours du Master économie du droit)
- Droit Fiscal des affaires 1 (mutualisé Master Droit des affaires)
- Droit International privé (mutualisé Master Droit des affaires)
- Droit et économie bancaire (mutualisé master Droit des affaires)
- Droit des assurances (mutualisé master Droit des affaires)
- Grands systèmes de droit contemporains 1 (mutualisé master Droit des affaires)
- Droit de la propriété intellectuelle (brevets, marques, propriété littéraire et artistique) (mutualisé master Droit des affaires)
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques (mutualisé master Justice et procès)
- Droit des contrats publics (mutualisé parcours Droit public de l'économie)
- Économie du droit 2 (Law and Economics) (mutualisé avec le cours du Master économie du droit)
- Droit des marchés financiers (mutualisé parcours Droit des affaires)
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law) (mutualisé master Droit des affaires)
- Droit de la protection sociale (mutualisé master Droit des affaires)
- Pratiques déloyales de concurrence (mutualisé master Droit des affaires)
- Droit européen du marché et des libertés économiques (mutualisé master Droit public de l'économie)
- Droit de l'environnement (mutualisé master Droit des affaires)

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Tronc commun :

- Analyse économique du droit approfondie (25h) B Deffains
- Economie et droit de la concurrence (25h) L. Benzoni
- Droit de la Distribution et de la consommation (25h) MP Bonnet Desplan (EY)
- Droit des entreprises en difficulté (25h) M-H Monserie-Bon
- Régulation bancaire et financière (25h) T. Bonneau
- Métamorphoses du droit (25h) T. Perroud

Chaque matière est évaluée par un écrit, un oral, un projet rédigé ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2).

Cours de spécialité (8 parmi 11) :

- Crypto-actifs et monnaies numériques (mutualisé avec le M2 Droit européen du marché et de la régulation)
- Droit international économique (25h) N. Génicot et A. Van Vanyenbergh (HEC)
- Réparation du préjudice économique (25h) L. Benzoni
- Relations du travail (25h) J-F. Cesaro
- Economie et Droit de l'environnement (25h) X
- CSRD et devoir de vigilance (25h) M. Buchberger
- Régulation des nouvelles technologies (25h) M. Verdier
- Economie et droit pénal des affaires (25h) D. Rebut
- Economie et Droit de l'entreprise (25h) C. Le Coq
- Economie de la Justice et du procès (25h) C. Desrieux
- Droit et croissance (25h) B. Deffains
- Analyse comportementale du droit (25h) S. Bourgeois-Gironde

Chaque matière est évaluée par un écrit, un oral, un projet rédigé ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2).

En dehors des enseignements, les étudiants du Master sont conviés à participer à une série de conférences ponctuelles sur des sujets d'actualité juridique (conjointement avec l'Association des anciens).

Les conférences sont non évaluées.

Stage ou mémoire

- **Stage** : les étudiants effectuent un stage, supervisé par un maître de stage ainsi que par un enseignant du Master, d'une durée de trois mois minimum.
- **Mémoire** : les étudiants qui ne font pas de stage doivent rédiger un mémoire de recherche sous la direction d'un enseignant du Master

Le rapport de stage et le mémoire sont évalués par une note sur 20 (coefficients 10).

MASTER ÉCONOMIE DU DROIT

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Économie du droit

Parcours Économie du droit

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			20		20	2
Economie du droit I	36			Ecrit 3h	20	1
Économétrie appliquée	36	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
Stratégie d'investissement de l'entreprise	36	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	1 1
UEC1			10		20	1
Introduction au big data	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Économie et droit bancaire et financier	24			CC	20	1
SEMESTRE 2						
UEF2			20		20	2
Économie de l'organisation de l'entreprise	36	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
Économie du droit 2 (Law and Economics) (cours en anglais)	24			Ecrit 3h	20	1
Économie d'internet et des réseaux	24	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
UEC2			7		20	1

Économie des politiques publiques	36			Ecrit 3h	20	1
<u>1 matière au choix :</u>						
Économie des ressources humaines et du marché du travail	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Droit de la concurrence et de la régulation	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Économie industrielle internationale	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
UEC3			3		20	1
Stage ou mémoire				Stage, rapport et soutenance	20	1

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits dans le M1 Droit de l'économie n'ont qu'une matière à choisir dans UEC1 et ne suivent que la matière obligatoire Economie des Politiques Publiques en UEC2.

Liste des matières mutualisées avec le M1 SEEO :

- Économétrie appliquée
- Stratégie d'investissement de l'entreprise
- Introduction au big data
- Économie de l'organisation de l'entreprise
- Économie des ressources humaines et du marché du travail
- Droit de la concurrence et de la régulation
- Économie industrielle internationale

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Nul ne peut être admis sans avoir soutenu un rapport de stage ou un mémoire. L'assiduité à l'ensemble des cours est obligatoire et fait l'objet d'un suivi.

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (heure)	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Tronc commun obligatoire				
Analyse économique du droit approfondie	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et droit de la concurrence	36	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit de la Distribution et de la consommation	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit des entreprises en difficulté	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Métamorphoses du droit	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Méthodes économiques avancées	36	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Anglais obligatoire	18	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Cours de spécialité : 8 matières au choix				
Droit international économique	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Réparation du préjudice économique	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Relations du travail	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit de l'environnement, CSRD et devoir de vigilance	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Régulation bancaire et financière	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Régulation des nouvelles technologies	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et droit pénal des affaires	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et Droit de l'entreprise	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie de la Justice et du procès	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit et croissance	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Analyse comportementale du Droit	20	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Stage ou mémoire				
Rapport de stage ou mémoire		Rapport de stage ou mémoire	20	10

Règles spécifiques

Stage ou mémoire :

- Stage : les étudiants de la branche professionnelle doivent effectuer un stage d'une durée de 3 à 6 mois, supervisé par un maître de stage ainsi que par un enseignant du Master, d'une durée de trois mois minimum.
- Mémoire : pour les étudiants de la branche recherche, la rédaction d'un mémoire de recherche est obligatoire.

Nul ne peut être diplômé s'il n'obtient pas au moins 10 sur 20 lors de sa soutenance de mémoire.

Les étudiants qui effectuent un stage long, de 2 à 6 mois, qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire. Par ailleurs, les étudiants qui le souhaitent peuvent en toute hypothèse et de droit prendre une deuxième inscription, pour commencer un stage long après leur réinscription ou pour compléter leur premier stage par un ou plusieurs autres stages effectués lors de cette nouvelle année universitaire. Le cas échéant, ils doivent présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

CURSUS ÉTOILE DROIT (MELUN)

Le Cursus Etoile est un diplôme d'université (DU) de l'Université Paris-Panthéon-Assas adossé à la licence de Droit et proposé sur le site de Melun.

Règlement du diplôme Cursus Etoile

Le DU se déroule sur une durée de trois ans en parallèle de la Licence de Droit, chaque année étant constituée de deux semestres. Les candidats admis à s'inscrire en vue de la préparation de ce diplôme sont recrutés via la plateforme Parcoursup et dans la limite des places disponibles (30). Les heures d'enseignements s'ajoutent aux heures d'enseignement de la licence de Droit, qui se déroule sur le campus de Melun.

Acceptation directe en 2^{ème} année :

Le ou les responsables du Cursus Etoile peuvent admettre, après examen du dossier et sur entretien, des candidats en cours de cursus, pour une entrée en deuxième année. Un étudiant déjà titulaire d'une première année de licence de Droit peut déposer un dossier de candidature pour intégrer la deuxième année du diplôme Cursus Etoile.

Les dossiers des candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes : ne pas avoir redoublé dans le cursus Droit, avoir obtenu la première année de la licence de Droit dès la 1^{ère} session d'examens avec une moyenne d'au minimum 13/20. Les dossiers des candidats ne satisfaisant pas les conditions précitées ne seront pas acceptés. Il en est de même pour les étudiants ayant le statut « AJAC » (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure).

Pour les étudiants inscrits en L1 de Droit dans une autre université, les demandes d'admission sont faites via la procédure de transfert, et doivent satisfaire les 3 conditions précitées.

Séjours à l'étranger :

Si l'étudiant effectue un semestre à l'étranger, l'obtention du DU suppose que l'étudiant rédige un mémoire et effectue un oral sur un sujet déterminé avec les enseignants responsables des matières manquées spécifiques au DU. La moyenne de ces oraux doit être supérieure à la note de 10/20.

ENSEIGNEMENTS

Les étudiants suivent la totalité des matières de la licence de Droit ainsi que les matières spécifiques au DU, détaillées ci-dessous :

1^{ÈRE} ANNÉE

Semestre 1

- Ateliers d'expression et de communication (6h)
- Séminaires : droit public approfondi (12h)
- Conférences juridiques (6h)

Semestre 2

- Ateliers d'expression et de communication (6h)
- Séminaires : droit privé approfondi (12h)
- Conférences juridiques (6h)

2^{ÈME} ANNÉE

Semestre 3

- Etudes de cas (6h)
- Séminaires : philosophie du droit (12h)
- Conférences juridiques (6h)

Semestre 4

- Etudes de cas (6h)
- Séminaires : sociologie du droit (12h)
- Conférences juridiques (6h)

3ème ANNÉE

Semestre 5

- Etudes de cas (6h)
- Séminaires : Techniques de jugements et de cassation (12h)

Semestre 6

- Droit comparé (12h)
- Stage de 3 semaines (par ex. 3 h de permanence au TJ de Melun pendant 3 semaines)

REGLES D'EXAMENS

Evaluations des matières :

Les Ateliers d'expression et de communication : contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les Études de cas : contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les Séminaires : épreuve écrite ou orale au choix de l'enseignant notée sur 20 (coefficient 1).

Les Conférences : sans évaluation mais présence obligatoire

Validation de l'année :

Chaque année est validée si la moyenne obtenue au cursus est égale ou supérieure à 10/20

En cas d'échec, il n'y a pas de seconde session.

Le passage en 2^e année du cursus Étoile exige l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 12/20 à la 1^{ère} année de la licence de droit et d'une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à la 1^{ère} année du cursus.

En cas d'échec à la 1^{ère} année de droit ou de l'obtention d'une moyenne inférieure à 12/20 et/ou en cas d'échec à la 1^{ère} année du cursus Étoile, l'étudiant quitte le double cursus mais peut poursuivre sa scolarité dans la licence de droit.

Le passage en 3^e année du cursus Étoile exige l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 12/20 à la 2^e année de la licence de droit et d'une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à la 2^e année du cursus. En cas d'échec à la 2^e année de droit ou de l'obtention d'une moyenne inférieure à 12/20 et/ou en cas d'échec à la 2^e année du cursus Étoile, l'étudiant quitte le double cursus mais peut poursuivre sa scolarité dans la licence de droit.

CURSUS ÉTOILE ÉCONOMIE ET GESTION (MELUN)

Le Cursus Etoile est un diplôme d'université (DU) de l'Université Paris-Panthéon-Assas adossé à la licence Economie et Gestion et proposé sur le site de Melun. Le DU se déroule sur une durée de deux ans en parallèle de la L1 et L2. Le diplôme offre 30h de cours magistraux par semestre en plus des cours de la Licence (parcours classique uniquement).

L'objectif est de proposer un approfondissement et/ou une ouverture sur les matières juridiques, en parallèle de la licence d'économie-gestion. Les enseignements sont dispensés sous forme de séminaires en petits effectifs.

Poursuite d'étude. A l'issue du DU, les étudiants du DU intègrent la troisième année de Licence d'Economie et Gestion à Paris et ont, en plus, la possibilité de candidater à la troisième année du Collège d'économie à Paris dans l'une des deux voies (Analyse économique ou Economie et Droit).

Règlement du diplôme Cursus Etoile

Le Cursus Etoile se déroule sur les deux premières années de licence, chaque année étant constituée de deux semestres. Les candidats admis à s'inscrire en vue de la préparation de ce diplôme sont recrutés via la plateforme Parcoursup et dans la limite des places disponibles (30). Les heures d'enseignements (60h par an) s'ajoutent aux heures d'enseignement de la licence Economie & Gestion, qui se déroule sur le campus de Melun.

Acceptation directe en 2^{ème} année :

Le ou les responsables du Cursus Etoile peuvent admettre, après examen du dossier et sur entretien, des candidats en cours de cursus, pour une entrée en deuxième année. Un étudiant déjà titulaire d'une première année de licence Economie & Gestion peut déposer un dossier de candidature pour intégrer la deuxième année du diplôme Cursus Etoile.

Les dossiers des candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes : ne pas avoir redoublé dans le cursus économie-gestion, avoir obtenu la première année de la licence en Economie & Gestion dès la 1^{ère} session d'examens avec une moyenne d'au minimum 12/20. Les dossiers des candidats ne satisfaisant pas les conditions précitées ne seront pas acceptés. Il en est de même pour les étudiants ayant le statut « AJAC » (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure).

Pour les étudiants inscrits en L1 Economie & Gestion dans une autre université, les demandes d'admission sont faites via la procédure de transfert, et doivent satisfaire les 3 conditions précitées.

Séjours à l'étranger :

Si l'étudiant effectue un semestre à l'étranger, l'obtention du DU suppose que l'étudiant rédige un mémoire et effectue un oral sur un sujet déterminé avec les enseignants responsables des matières manquées spécifiques au DU. La moyenne de ces oraux doit être supérieure à la note de 12/20.

ENSEIGNEMENTS

Les étudiants suivent la totalité des matières de la licence Economie & Gestion (parcours classique) ainsi que les matières spécifiques au DU, détaillées ci-dessous :

1^{ÈRE} ANNÉE

Semestre 1

2 matières obligatoires :

- Compléments de mathématiques 1
- Macroéconomie approfondie 1

Semestre 2

1 matière obligatoire :

- Microéconomie approfondie 1

1 matière au choix :

- Compléments de mathématiques 2
- Séminaire d'introduction au droit

Chaque matière se compose de 15 de CM.

Chaque matière donne lieu à une épreuve notée sur 20 (coefficients 1) selon les modalités décidées par les responsables de la matière.

La moyenne de l'année du Cursus Etoile est obtenue à partir des notes des matières spécifiques au DU de l'année en cours.

Cette note moyenne permet de déterminer la mention de l'année (13 : assez bien, 15 : bien, 17 : très bien).

Sont admis en 2^{ème} année les étudiants ayant validé la première année de licence Economie-Gestion et qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 au DU de première année.

L'étudiant une fois admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves. Aucun redoublement n'est autorisé sauf dérogation exceptionnelle donnée par les responsables du DU.

2^{ème} ANNÉE

Semestre 1

2 matières obligatoires :

- Microéconomie approfondie 2
- Compléments de mathématiques 3

Semestre 2

1 matière obligatoire :

- Compléments de mathématiques 4

1 matière au choix :

- Macroéconomie approfondie 2
- Séminaire d'introduction au droit de l'entreprise

Chaque matière se compose de 15 de CM.

Chaque matière donne lieu à une épreuve notée sur 20 (coefficients 1) selon les modalités décidées par les responsables de la matière.

La moyenne de l'année du Cursus Etoile est obtenue à partir des notes des matières spécifiques au DU de l'année en cours.

Cette note moyenne permet de déterminer la mention de l'année (13 : assez bien, 15 : bien, 17 : très bien).

Le diplôme Cursus Etoile est délivré aux étudiants qui ont validé les deux premières années de la licence Economie-Gestion et ont obtenu une note moyenne au moins égale à 12/20 dans les matières spécifiques au DU.

La mention obtenue au DU est celle obtenue en seconde année du DU.

L'étudiant une fois admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves. Aucun redoublement n'est autorisé sauf dérogation exceptionnelle donnée par les responsables du DU.

DU SCIENCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉCONOMIE ET LA GESTION (MELUN)

Le diplôme Sciences numériques pour l'économie et la gestion est un diplôme d'université (DU) de l'Université Paris-Panthéon-Assas adossé à la Licence Economie et Gestion sur le site de Melun. L'objectif est de proposer un enrichissement, en parallèle de la licence Economie et Gestion, en sciences du numérique, de façon à apporter aux étudiants de la licence des compétences supplémentaires en sciences du numérique.

Poursuite d'étude :

Les étudiants diplômés du diplôme Sciences numériques pour l'économie et la gestion peuvent poursuivre leurs études au sein d'un master d'économie ou de gestion en fonction de leurs acquis et de leur choix. L'obtention du diplôme Sciences numériques pour l'économie et la gestion doit permettre un large choix, dans la poursuite du cursus, entre les divers parcours recherches ou professionnels en économie et gestion, en particulier ceux tournés vers les sciences du numérique.

Règlement du diplôme Sciences numériques pour l'économie et la gestion :

Le diplôme Sciences numériques pour l'économie et la gestion se déroule sur trois années d'études, chaque année étant constituée de deux semestres. Les candidats admis à s'inscrire en vue de la préparation de ce diplôme sont recrutés via la plateforme Parcoursup et dans la limite des places disponibles. Les heures d'enseignements s'ajoutent au cursus de chacune des années de licence Economie et Gestion.

Les heures d'enseignements (60h par an) s'ajoutent aux heures d'enseignement de licence Economie et Gestion. Les deux premières années de la licence se déroulent sur le campus de Melun et la dernière année sur déroule au centre Assas. Les matières spécifiques au DU sont enseignées à l'Efrei.

ENSEIGNEMENTS

Les étudiants suivent la totalité des matières de la licence Economie et gestion ainsi que les matières spécifiques au DU, détaillées ci-dessous :

1^{ère} ANNÉE

Semestre 1 :

- Introduction à la cybersécurité (15h) — Coefficient 1
- Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique (15h) — Coefficient 1

Semestre 2 :

- Algorithmique 1 (30h) — Coefficient 2

2^{ème} ANNÉE

Semestre 3 :

- Algorithmique 2 (30h) — Coefficient 2

Semestre 4

- Intelligence artificielle 1 (30h) — Coefficient 2

3^{ème} ANNÉE

Semestre 5 :

- Intelligence artificielle 2 : Data science et Machine Learning (30h) — Coefficient 2

Semestre 6 :

- Enjeux éthiques de l'IT (15h) — Coefficient 1
- Gestion de projet (15h) — Coefficient 1

REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS

Article 1

Le diplôme Sciences numériques pour l'économie et la gestion se déroule sur trois années d'études. Les candidats admis à s'inscrire en vue de la préparation de ce diplôme sont recrutés via la plateforme Parcoursup et dans la limite des places disponibles.

Article 2

Les responsables du diplôme Sciences numériques pour l'économie et la gestion peuvent admettre, après examen du dossier et sur entretien, des candidats en cours de cursus, pour une entrée en deuxième année. Un étudiant déjà titulaire d'une première année de licence Economie & Gestion peut déposer un dossier de candidature pour intégrer la deuxième année du diplôme Sciences numériques pour l'économie et la gestion.

- Les dossiers des candidats doivent saisir aux conditions suivantes : ne pas avoir redoublé dans le cursus économie-gestion, être titulaire de la licence Economie et Gestion 1^{ère} année dès la 1^{ière} session d'examens, avoir obtenu au moins 12/20 de moyenne sur les 2 semestres de licence 1^{ère} année.
- Les dossiers des candidats ne satisfaisant pas les 3 conditions précitées ne seront pas acceptés. Il en est de même pour les étudiants ayant le statut « AJAC » (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure).
- Pour les étudiants inscrits en L1 Economie et Gestion dans une autre université, les demandes d'admission sont faites via la procédure de transfert, et doivent saisir les 3 conditions précitées.

Les entrées en cours de cursus en troisième année ne sont pas possibles.

Article 3

Chaque matière donne lieu à une épreuve notée sur 20 selon les modalités décidées par les responsables de la matière.

La note de chaque matière est affectée du coefficient précis dans la section « Enseignements ».

Article 4

Sont admis à suivre les enseignements dispensés au titre de la 2^{ème} année de la formation les étudiants ayant validé la 1^{ère} année de licence Economie et Gestion et qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux matières spécifiques au DU de première année.

Sont admis à suivre les enseignements dispensés au titre de la 3^{ème} année de formation les étudiants ayant validé la 2^{ème} année de licence Economie et Gestion et qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux matières spécifiques au DU de deuxième année.

Article 5

Lors des trois années du diplôme *Sciences numériques pour l'économie et la gestion*, les étudiants ne peuvent pas effectuer une année entière d'études à l'étranger. Ils peuvent néanmoins effectuer un semestre à l'étranger. Le cas échéant, si l'étudiant effectue un semestre à l'étranger, l'obtention du DU suppose que l'étudiant rédige un mémoire et effectue un oral sur un sujet déterminé avec le ou les enseignants responsables de la ou des matières manquées spécifiques au DU. La moyenne de ce ou ces oraux doit être supérieure à la note de 10/20.

Article 6

La moyenne de l'année du diplôme *Sciences numériques pour l'économie et la gestion* est obtenue en faisant la moyenne de l'année en cours de licence Economie & Gestion et les notes des matières spécifiques au DU de l'année en cours.

Cette note moyenne permet de déterminer la mention de l'année (13 : assez bien, 15 : bien, 17 : très bien).

Article 7

Le diplôme *Sciences numériques pour l'économie et la gestion* est délivré aux étudiants qui, à l'issue des épreuves passées à la fin de la troisième année d'études, ont validé la licence Economie & Gestion et ont obtenu une note moyenne au moins égale à 10/20 dans les matières spécifiques au DU.

La moyenne obtenue en prenant les notes de la troisième année de licence d'économie-gestion et les notes des matières spécifiques de la troisième année du DU permet de déterminer la mention attribuée pour le diplôme (13 : assez bien, 15 : bien, 17 : très bien).

Article 8

L'étudiant une fois admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves. Aucun redoublement n'est autorisé sauf dérogation exceptionnelle donnée par les responsables du DU.

LICENCE DROIT PARCOURS KING'S COLLEGE LONDON

Ajout du parcours King's College London (3^e année)

3^{ÈME} ANNÉE

OPTION DROIT PRIVE	OPTION DROIT PUBLIC / DROIT PRIVE	OPTION DROIT PUBLIC
Semestre 1 7 cours dont 3 avec TD + 1 épreuve d'anglais	Semestre 1 7 cours dont 3 avec TD + 1 épreuve d'anglais	Semestre 1 7 cours dont 3 avec TD + 1 épreuve d'anglais
<u>Cours avec TD</u> Droit commun des sociétés Droit international privé Procédure civile	<u>Cours avec TD</u> Droit commun des sociétés Droit international privé Droit international public	<u>Cours avec TD</u> Droit constitutionnel approfondi Droit international public Droit de l'Union européenne
<u>Cours sans TD</u> Contrats spéciaux Droit du travail – relations individuelles Droit de l'Union européenne Histoire du droit des affaires ou <i>Introduction to Cross-Border Litigation</i>	<u>Cours sans TD</u> Contrats spéciaux Procédure civile Droit de l'Union européenne Histoire du droit des affaires ou <i>Introduction to Cross-Border Litigation</i>	<u>Cours sans TD</u> Droit commun des sociétés Droit des biens publics Procédure civile Histoire du droit administratif
<u>Épreuve de langue</u> Anglais (dispense d'assiduité au TD)	<u>Épreuve de langue</u> Anglais (dispense d'assiduité au TD)	<u>Épreuve de langue</u> Anglais (dispense d'assiduité au TD)
<hr/>		
Semestre 2 6 cours dont 2 avec TD + 1 épreuve d'anglais	Semestre 2 6 cours dont 2 avec TD + 1 épreuve d'anglais	Semestre 2 6 cours dont 2 avec TD + 1 épreuve d'anglais
<u>Cours avec TD</u> Droit spécial des sociétés Droit fiscal	<u>Cours avec TD</u> Droit économique européen Régime général de l'obligation	<u>Cours avec TD</u> Droit économique européen Libertés fondamentales
<u>Cours sans TD</u> Libertés fondamentales Procédure pénale Régime général de l'obligation Histoire des droits fondamentaux ou Histoire du droit de la famille	<u>Cours sans TD</u> Droit fiscal ou Droit de la famille ou Droit spécial des sociétés Libertés fondamentales Procédure pénale Histoire des droits fondamentaux ou Histoire du droit de la famille	<u>Cours sans TD</u> Droit fiscal Procédure pénale Régime général de l'obligation Histoire des droits fondamentaux
<u>Épreuve de langue</u> Anglais (dispense d'assiduité au TD)	<u>Épreuve de langue</u> Anglais (dispense d'assiduité au TD)	<u>Épreuve de langue</u> Anglais (dispense d'assiduité au TD)

Les modalités de contrôle des connaissances sont les mêmes que dans le parcours classique. Le TD d'anglais qui fait l'objet d'une épreuve terminale orale ou d'une épreuve terminale écrite de 1h30.

LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION PARCOURS NUMÉRIQUE

Réaffectation de crédits ECTS

3ÈME ANNÉE

SEMESTRE 5

UEF5 (coeffcient 1 - 18 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Économie des médias (6 ECTS)
- Histoire des médias (6 ECTS)
- Sociologie des médias (6 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

UEC5 (coeffcient 1 - 8 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Rhétorique et argumentation (4 ECTS)
- Problèmes sociaux contemporains (4 ECTS)

La matière « Rhétorique et argumentation » se compose de 18h de CM. La matière « Problèmes sociaux contemporains » se compose de 36h de CM.

UEM5 (coeffcient 1 - 4 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (2 ECTS)
- Atelier de réalisation de podcasts (2 ECTS)

La matière « Anglais spécialisé médias » se compose de 18h de TD. La matière « Atelier de réalisation de podcasts » se compose de 15h de TD.

SEMESTRE 6

UEF6 (coeffcient 1 - 18 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit et déontologie des médias (6 ECTS)
- Sémiologie des médias (6 ECTS)
- Internationalisation de l'information (6 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

UEC6 (coeffcient 1 - 6 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Cultures médiatiques, consommation et loisirs (3 ECTS)
- Science politique (3 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM.

UEM6 (coeffcient 1 - 6,4 ECTS)

3,2 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (2 ECTS)
- Méthodologie des Sciences Humaines et Sociales (2 ECTS)
- Atelier de réalisation de podcast 2 (2 ECTS)**

La matière « Anglais spécialisé médias » se compose de 18h de TD. Les matières « Méthodologie des Sciences Humaines et Sociales » **et « Atelier de réalisation de podcast 2 »** se compose de 15h de TD.

Règles spécifiques de 3^{ème} année

La scolarité du semestre 5 peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

MASTER DROIT DES ASSURANCES

Suppression d'un TD en 1^{ère} année

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 option de 3 matières au choix :

Option 1 :

- Droit des sûretés
- **Droit des entreprises en difficulté**
- Droit des régimes matrimoniaux

Option 2 :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- **Droit international privé 1**

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par du contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit des assurances

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- **Droit international privé 1**
- **Droit des régimes matrimoniaux**

2 3 matières au choix :

- **Droit international privé 1 (si non suivie en L3)**
- **Droit des régimes matrimoniaux (si non choisie en UEF)**
- Droit de la concurrence
- Droit maritime
- Droit de la protection sociale
- Droit et économie bancaires
- Droit pénal international
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit pénal spécial
- Procédures civiles d'exécution

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais (18 h TD)

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 option de 2 matières au choix (choix identique à celui du semestre 1) :

Option 1 :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit des successions et libéralités

Option 2 :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par du contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 option de 2 matières au choix (choix identique à celui du semestre 1) :

Option 1 :

- Droit international privé 2
- Droit du commerce international

Option 2 :

- Droit des successions et libéralités
- Droit du commerce international

2 matières au choix :

- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit de la construction
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

MASTER DROIT PRIVÉ PARCOURS INGÉNIERIE CONTRACTUELLE

Modification de l'intitulé

Le parcours Ingénierie contractuelle – droit civil économique devient Ingénierie contractuelle

Ajout d'une règle spécifique en 1^{ère} année :

Les étudiants ne peuvent pas choisir au second semestre l'Unité d'expérience professionnelle (UEP).

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Réaménagement des UEF de la 1^{ère} année

1^{ère} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficients 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

— Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)

1 matière au choix :

- Procédure pénale (jugement et voies de recours)
- Droit des sûretés
- Droit patrimonial de la famille
- Droit des entreprises en difficulté

Option n°1 :

- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Procédure pénale (jugement et voies de recours)

Option n°2 :

- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- 1 matière de droit substantiel parmi :
 - o Droit des sûretés
 - o Droit patrimonial de la famille
 - o Droit des entreprises en difficulté

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficients 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Procédures civiles d'exécution

2 matières au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale (jugement et voies de recours)
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial

1 matière spécialisée au choix (non choisie ci-dessus) :

- Contentieux administratif
- Contentieux constitutionnel
- Droit international privé 1
- Contentieux social
- Droit des sûretés
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial

- Droit pénal international et européen
- Droit de la concurrence
- Droit de la propriété intellectuelle

1 matière d'ouverture au choix :

- Criminologie et science pénitentiaire
- Droit comparé général
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Grands systèmes de droit contemporains 1

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit processuel

1 matière au choix :

- Grands enjeux de la justice contemporaine
- ~~- Sociologie du droit et de la justice~~
- ~~- Droit du commerce international~~

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Sociologie du droit et de la justice

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Droit du commerce international
- Grands enjeux de la justice contemporaine

1 matière spécialisée au choix (non choisie ci-dessus) :

- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Droit constitutionnel comparé
- Contentieux fiscal
- Droit du commerce international
- Droit de l'environnement
- Droit du financement des entreprises
- Droit international privé 2
- Droit pénal comparé
- Droit pénal des affaires
- Droit européen des affaires

1 matière d'ouverture au choix :

- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Histoire du droit patrimonial de la famille

- Histoire du droit processuel
- Philosophie du droit et de la justice
- Sociologie historique du droit

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées avec le Master Droit pénal et sciences criminelles :

- Procédure civile (arbitrage, modes amiables procédure civile spéciale)
- Procédure pénale (jugement et voies de recours)
- Criminologie et science pénitentiaire
- Droit processuel
- Grands enjeux de la justice contemporaine
- Sociologie du droit et de la justice

L'étudiant doit choisir obligatoirement la matière « Procédure pénale (jugement et voies de recours) » en UEF1 ou UEC1.

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Stage :

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage au cours des deux années du parcours (en dehors de semaines d'enseignement), spécialement entre le M1 et le M2 et à la fin du M2 :

- Stage au Centre de Recherche sur la Justice ou au Laboratoire de Sociologie juridique initiant au métier d'enseignant-chercheur (avec présentation de la thèse, des concours de recrutement et des carrières).
- Stage auprès des professions de pratique du droit auxquelles mène ce parcours (magistrature, barreau, avocats aux conseils tout particulièrement).

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES SPÉCIALITÉ JUSTICE ET DROIT DU PROCÈS

Correction de coquilles dans la 2^e année

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module 1 : Grandes transformations de la justice contemporaine (coefficients 8)

Enseignements généraux :

- Droit processuel approfondi (droits fondamentaux du procès) (24h)
- Institutions juridictionnelles approfondies (12h)
- Théorie générale du procès (24h)
- Théorie générale des modes amiables de règlement des différends (20h)
- Cultures judiciaires européennes ou internationales (12h)

Enseignements méthodologiques :

- Méthodologie appliquée de l'exposé-discussion (« grand oral ») (20h)
- Méthodologie de la recherche et du mémoire (4h)

Evaluation :

Exposé-discussion noté sur 20 (coefficient 6) portant sur l'ensemble des matières enseignées dans le module 1.

Contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2) portant sur la méthodologie appliquée de l'exposé-discussion

Module 2 : Technique procédurale approfondie (coefficients 11)

Approches transversales (droit privé/droit public), 2 matières obligatoires :

- Technique de cassation (civile, pénale, administrative) (30h)
- Procédures accélérées (références, requêtes) :
 - o Procédures accélérées civiles (20h)
 - o Procédures accélérées administratives (10h)

Séminaires spécialisés :

3 séminaires obligatoires :

- Procédure civile approfondie (30h) :
 - o Droit du procès civil (20h)
 - o Formalisme du procès civil (10h)
- Procédure pénale approfondie (24h) :
 - o Droit du procès pénal (12h)
 - o Procédures pénales particulières (12h)
- Contentieux public (26h) :
 - o Droit du procès administratif (20h)
 - o Pratique de la question prioritaire de constitutionnalité (6h)

1 séminaire au choix parmi

- Contentieux du droit de l'Union relevant des juridictions nationales (20h)
- Procédures civiles d'exécution (20h)
- Droit comparé du contentieux (25h)

Evaluation :

Oral noté sur 20 (coefficient 2) portant sur la matière « Technique de cassation (civile, pénale,

administrative) ».

Contrôle continu ou oral noté sur 20 (coefficients 2) portant sur la matière « Procédures accélérées (références, requêtes) ».

Ecrit noté sur 20 (coefficients 2) portant sur le séminaire « Procédure civile approfondie ».

Ecrit ou oral noté sur 20 (coefficients 2) portant sur le séminaire « Procédure pénale approfondie ».

Contrôle continu ou oral noté sur 20 (coefficients 2) portant sur le séminaire « Contentieux public » « Droit du procès administratif ».

Contrôle continu ou oral noté sur 20 (coefficients 1) portant sur le séminaire au choix « Contentieux du droit de l'Union relevant des juridictions nationales » ou « Procédures civiles d'exécution » ou « Droit comparé du contentieux ».

Module 3 : Approches pluridisciplinaires sur la justice et le procès (coefficients 3)

1 matière au choix :

- Histoire de la justice (24 h)
- Sociologie de la justice (24 h)

1 matière dirigée obligatoire :

- Justice et littérature (12 h)

Évaluation :

Oral noté sur 20 (coefficients 2) portant sur la matière au choix « Histoire de la justice » ou « Sociologie de la justice ».

Contrôle continu ou oral noté sur 20 (coefficients 1) portant sur la matière « Justice et littérature ».

Mémoire de recherche (coefficients 8)

Le mémoire est noté sur 20 (coefficients 8).

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées :

- « Formalisme du procès civil » mutualisé avec le M2 Arbitrage et droit du contentieux
- « Contentieux du droit de l'Union relevant des juridictions nationales » « Théorie générale des modes amiables de règlement des différends » mutualisé avec le M2 de Droit européen Arbitrage et droit du contentieux
- « Procédures civiles d'exécution » mutualisé avec le M2 Arbitrage et droit du contentieux
- « Droit comparé du contentieux » mutualisé avec le M2 de Droit comparé
- « Histoire de la justice » mutualisé avec le M2 d'Histoire du droit
- « Sociologie de la justice » mutualisé avec le M2 de Communication et sociologie du droit et de la justice

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

A titre exceptionnel, le responsable du Mater 2 pourra, au vu d'une demande spécialement motivée et dûment circonstanciée, autoriser une soutenance de mémoire en septembre. Dans ce cas, la soutenance a lieu avant le 15 septembre.

MASTER DROIT COMPARÉ

Création du parcours Droit et études multilingues

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 Droit (coeffcient 2 - 12 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit international économique
- Droit des suretés

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 Droit (coeffcient 1 - 8 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit international privé 1 (cours de L3) ou Introduction to Cross-Border Litigation
- Grands systèmes de droit contemporains 1 ou Droit de la propriété intellectuelle

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Introduction to Cross-Border Litigation » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

UE Études interculturelles (coeffcient 1 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- International Business Law (10h CM)
- Droit du crédit (dans la 2^e langue étrangère) (10h CM)
- Communication interculturelle dans les institutions internationales (10h CM)
- Rédaction et traduction juridique (4 modules) (40h TD)
- Prise de parole professionnelle (2 modules) (20h TD)

Les enseignements sont évalués sous la forme d'un contrôle continu noté sur 20.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF1 Droit (coeffcient 2 - 12 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du commerce international
- Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 Droit (coefficient 1 - 8 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit pénal des affaires
- Droit du numérique

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UE Études interculturelles (coefficient 1 - 10 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Business Criminal Law (10h CM)
- Droit du numérique (dans la 2^e langue étrangère) (10h CM)
- Rédaction et traduction juridique (4 modules) (40h TD)
- Prise de parole professionnelle (2 modules) (20h TD)
- Projet professionnel ISIT LEGAL CLINIC
- Note de synthèse et d'analyse en droit international

Les enseignements sont évalués sous la forme d'un contrôle continu noté sur 20.

2^e ANNÉE (60 ECTS)

UE Droit (30 ECTS)

- Les fondements du droit comparé (50h CM)
- Théorie et méthodologie de la recherche comparatiste (12h CM)
- Droit comparé des contrats (25h CM)
- Droit comparé du règlement des différends (25h CM)
- Droit international privé comparé (25h CM)
- Droit comparé des libertés fondamentales (25h CM)
- Mémoire de recherche (Assas) ou rapport de stage (ISIT)

Les modalités du contrôle des connaissances sont celles pratiquées dans les masters d'origine. Le mémoire et le rapport de stage sont notés sur 20.

UE Études interculturelles (30 ECTS)

- Libertés fondamentales (dans la 2^e langue étrangère) (10h CM)
- Droit international privé (un module en anglais + un module dans la 2^e langue étrangère) (20h CM)
- International Arbitration (10h CM)
- Intercultural Professional Dialog in Environment (10h CM)
- Rédaction et traduction juridique (4 modules) (80h TD)
- Prise de parole professionnelle (2 modules) (40h TD)
- Projet professionnel ISIT LEGAL CLINIC

Les enseignements sont évalués sous la forme d'un contrôle continu noté sur 20.

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Correction d'une coquille et ajout d'une matière dans l'UEC1 (1^{ère} année)

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Éthique et politique - 7 ECTS
- Transformations contemporaines des partis politiques - 7 ECTS
- Politique comparée : Socio-histoire de l'État-nation et institutions comparées - 6 ECTS

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC1 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Histoire comparée des institutions des pays de l'Europe (36h CM) – 2,5 ECTS
- Science administrative (36h CM) – 2,5 ECTS
- Politiques publiques (~~24h 36h~~ CM) – 2,5 ECTS
- Politique étrangère de la France (24h CM) – 2,5 ECTS
- Politiques publiques de l'environnement (24h CM)**

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1), à l'exception de la matière « Politique étrangère de la France » qui est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais – 2,5 ECTS

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coeffcient 2 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Politique comparée : acteurs et politiques publiques – 4 ECTS

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Le CM est évalué par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

3 séminaires obligatoires :

- Atelier de recherche (24h CM) - 2 ECTS
- Atelier de méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales (24h CM) - 2 ECTS
- Atelier de professionnalisation (24h CM) - 2 ECTS

Les séminaires sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Sociologie politique de l'Union européenne (36h CM) - 2,5 ECTS
- Droit constitutionnel général (36h CM) - 2,5 ECTS
- Histoire des idées politiques modernes et contemporaines (36h CM) - 2,5 ECTS
- Fictions et représentations du politique (36h CM) - 2,5 ECTS
- Politiques du risque (24h CM) - 2,5 ECTS
- Guerre et paix : introduction aux études stratégiques (36h CM) - 2,5 ECTS
- Sociologie politique du numérique (24h CM) - 2,5 ECTS

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1), à l'exception de la matière « Guerre et paix : introduction aux études stratégiques » qui est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais - 2,5 ECTS

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Mémoire (coefficient 1 - 10 ECTS)

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

MASTER INFORMATION, COMMUNICATION

Règlement spécifique des études, modifications d'intitulés, de durées d'enseignements, de crédits ECTS

Parcours Global Journalism and Communication

1ère ANNEE

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

Unit 1 : Basic teachings : Media studies (~~coefficient 1 coefficient 4~~ - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Media Sociology of media organization, anthropology of newsroom
- Communication & Management
- Geopolitics & News
- Global media history

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 2 : Practices (~~coefficient 1 coefficient 4~~ - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Fact checking
- Coding/Decoding
- Workshops
 - o Audio (radio, podcast, web etc.)
 - o Video (broadcast news making and reporting)

Chaque matière se compose de 20h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 3 : Methodology (~~coefficient 1 coefficient 2~~ -10 ECTS)

Methodological seminar

La matière se compose de 30h.

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

Unit 4 : Mission abroad (coefficient 1 -10 ECTS)

2 weeks research in France or in a foreign country international journalism newsrooms, networking.

L'Unit se compose de 70h.

L'Unit est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 5 : Practices (~~coefficient 1 coefficient 8~~ -10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Workshops
 - o Designing the news : Editorial Design and Information Graphics (24h)

- Collaborative web documentary (50h)

Le workshop « Designing the news : Editorial Design and Information Graphics » se compose de 24h et le workshop « Collaborative web documentary » se compose de 50h.

Le workshop « Designing the news : Editorial Design and Information Graphics » est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2) et le workshop « Collaborative web documentary » est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 6).

Unit 6 : Methodology (coefficient 1 coefficient 8 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Methodological seminar (30h)
- Mémoire de recherche

Le « Methodological seminar » est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2) et le

« Mémoire de recherche » est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

Toute absence injustifiée à un examen est éliminatoire.

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

2ème ANNEE
SEMESTRE 3 (30 ECTS)

Unit 1 : In-depth learnings (~~coefficient 1 coefficient 3~~ - 8 ECTS)

3 matières obligatoires :

- International Newsroom
- Data journalism
- AI and medias

Chaque matière se compose de 25h.

~~La Chaque~~ matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 2 : Practices (~~coefficient 1 coefficient 2~~ - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Workshops :
 - o Online video sharing and social media platforms (Youtube, Instagram etc.)
 - o Reporting in crisis and conflict situation

Chaque matière se compose de 40h.

~~La Chaque~~ matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 3 : Methodology, Science, Ecology (~~coefficient 1 coefficient 2~~ - 12 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Global graduation project (75h) La matière est notée sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

Unit 4 : In-depth learnings (~~coefficient 1 coefficient 3~~ -8 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Investigative Reporting
- Human rights
- Crisis, communication

Chaque matière se compose de 25h.

~~La Chaque~~ matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 5 : Practices (~~coefficient 1 coefficient 5~~ -10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Workshops
 - o Business project
 - o Job market preparation
 - o Multimedia:
 - Video Storytelling
 - Audio storytelling
 - Photojournalism

Chaque matière se compose de 20h.

~~La Chaque~~ matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 6 : Methodology (coefficient 1 coefficient 2 - 12 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Global graduation project

La matière est notée sur 20 (coefficient 1 coefficient 2).

Rapport de projet annuel (stage ; apprentissage...) stage ou d'apprentissage (coefficient 1 coefficient 6)

Noté sur 20 (coefficient 1 coefficient 6).

Règles spécifiques

Parcours Journalisme

1ère ANNEE

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

Module 1 : Enseignements généraux (coefficient 12 - 12 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Sociologie du journalisme – 2 ECTS
- Sémiotique des médias d'information – 2 ECTS
- Les écritures journalistiques – 2 ECTS
- Anglais **spécialisé** – 2 ECTS
- Enjeux économiques – 2 ECTS
- Déontologie du journalisme – 2 ECTS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 2**).

Module 2 : Enseignement pratiques (coefficient 18 - 18 ECTS)

7 matières obligatoires :

- **Journalisme et réseaux sociaux Enquête numérique** – 2 ECTS
- Agence – 2 ECTS
- Édition – 2 ECTS
- Outils de la création Web 1 – 3 ECTS
- Presse écrite – 3 ECTS
- Radio – 3 ECTS
- Télévision – 3 ECTS

Chaque matière se compose de 25h, à l'exception du cours « Télévision » qui se compose de 40h. Les matières « Journalisme et réseaux sociaux », « Agence » et « Edition » sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Les matières « Outils de la création Web 1 », « Presse écrite », « Radio » et « Télévision » sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

Module 3 - Enseignements généraux (coefficient 4 - 4 ECTS)

2 matières obligatoires :

- **Sciences et journalisme Géopolitique** – 2 ECTS
- Séminaire emploi – 2 ECTS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 2**).

Module 4 - Enseignement pratiques (coefficient 26 - 26 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Anglais **spécialisé** – 2 ECTS
- Outils de la création Web 2 – 2 ECTS
- Presse écrite : quotidien-école – 5 ECTS
- Radio – 5 ECTS
- Télévision – 5 ECTS
- Projets journalistiques – 7 ECTS

Chaque matière se compose de 70h, à l'exception des matières « Anglais » et « Projets journalistiques » qui se compose de 25h et de la matière « Outils de la création Web 2 » qui se compose de 20h.

Les matières « Anglais » et « Outils de la création Web 2 » sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2).

Les matières « Presse écrite : quotidien-école », « Radio » et « Télévision » sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 5).

La matière « Projets journalistiques » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 7).

Règles spécifiques

Pour les matières suivantes, du module 4, les étudiants sont répartis en 2 groupes :

- Presse écrite : quotidien-école
- Radio
- Télévision

L'admission est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des enseignements généraux (Module 1 + Module 3, les matières se compensent) et de 10/20 à l'ensemble des enseignements pratiques (Module 2 + Module 4, les matières se compensent).

2ème ANNEE

Formation initiale

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

Module 1 : Enseignements généraux (coefficent 8 - 8 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Management et économie des médias – 2 ECTS
- Les médias et leurs publics – 2 ECTS
- Les sources des journalistes – 2 ECTS
- Justice et journalisme – 2 ECTS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficent 1 coefficent 2**).

Module 2 : Enseignement pratiques (coefficent 22 - 22 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Web/Nouvelles écritures journalistiques (110h – 12 ECTS)

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20

(coefficent 12). 2 matières de spécialité au choix :

- Presse écrite en ligne (60h – 5 ECTS)
- Radio (125h – 5 ECTS)
- Télévision (75h – 5 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 5).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

Module 3 : Enseignements généraux (coefficent 2 - 2 ECTS)

- Séminaire Emploi (25h – 1 ECTS)
- Stage préprofessionnel + rapport de stage – 1 ECTS

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1). Le rapport de stage est noté sur 20 (coefficent 1).

Module 4 : Enseignement pratiques (coefficent 28 - 28 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Projets journalistiques (25h – 10 ECTS)
- Web/Nouvelles écritures journalistiques (55h – 4 ECTS)

Les Projets journalistiques sont notés sur 20 (coefficent 10). La matière « Web/Nouvelles écritures journalistiques » est noté sur 20 (coefficent 4).

2 matières de spécialité au choix :

- Presse écrite – presse en ligne (70h – 7 ECTS)
- Radio (35h – 7 ECTS)
- Télévision (95h – 7 ECTS)

Chaque matière est notée sur 20 (coefficients 7).

Règles spécifiques

Un 0/20 quelle que soit la matière en cause, est éliminatoire.

L'admission définitive au Master est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des enseignements généraux (Module 1 + Module 3, les matières se compensent) et de 10/20 à l'ensemble des enseignements pratiques (Module 2 + Module 4, les matières se compensent).

2ème ANNEE

Formation en apprentissage

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

Module 1 : Enseignements généraux (coefficient 15 - 15 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Management et économie des médias – 3 ECTS
- Les médias et leurs publics – 3 ECTS
- Les sources des journalistes – 3 ECTS
- Justice et journalisme – 3 ECTS
- Séminaire de rentrée – 3 ECTS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 3**).

Module 2 : Enseignement pratiques (coefficient 15 - 15 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Web/Nouvelles écritures journalistiques

(110h -15 ECTS) La matière est notée sur 20

(**coefficient 1 coefficient 15**).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

Module 3 : Enseignements généraux (coefficient 6 - 6 ECTS)

2 séminaires obligatoires :

- Séminaire Emploi – 3 ECTS
- Séminaire apprentis de mi-parcours – 3 ECTS

Chaque séminaire se compose de 25h.

Chaque séminaire est noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 3**).

Module 4 : Enseignement pratiques (coefficient 24 - 24 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Projets journalistiques – 10 ECTS
- Web/Nouvelles écritures journalistiques – 5 ECTS
- Outils approfondis du web – 3 ECTS
- **Web/**Mémoire professionnel – 6 ECTS

Chaque séminaire se compose de 25h, à l'exception de la matière « Web/Nouvelles écritures journalistiques » qui se compose de 55h.

Les Projets journalistiques sont notés sur 20 (coefficient 10). La matière « Web/Nouvelles écritures journalistiques » est noté sur 20 (coefficient 5). La matière « Outils approfondis du web » est noté sur 20 (coefficient 3). La matière « **Web/**Mémoire professionnel » est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

Un 0/20 quelle que soit la matière en cause, est éliminatoire.

L'étudiant apprenti alterne chaque mois travail en entreprise et cours à l'université. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée et à temps plein signé entre une entreprise (du secteur privé ou public) et un alternant régulièrement inscrit dans la formation en apprentissage. L'âge limite d'entrée en apprentissage est fixé à 30 ans. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti bénéficie de la Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé.

L'admission définitive au Master est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des enseignements généraux (Module 1 + Module 3, les matières se compensent) et de 10/20 à l'ensemble des enseignements pratiques (Module 2 + Module 4, les matières se compensent).

Parcours Médias, communication et sport

1ère ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - ~~10 ECTS~~ 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Droit du numérique
- Genre et médias
- Industries de contenus
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Opinion publique et environnement

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - ~~10~~ 8 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Atelier pratique photo, vidéo montage (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- Management du sport (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : sport et médias (20h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

SEMESTRE 2 (coefficient 21 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Communication politique
- Discours et récits médiatiques
- Journalisme et problèmes publics
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 5 - Enseignements professionnels (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (12h)
- Communication évènementielle du sport (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficient 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : sport et médias (20h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficients 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Au second semestre, les étudiants qui souhaitent se familiariser avec le monde de l'entreprise, de l'administration ou des structures associatives, peuvent choisir d'accomplir une unité d'expérience professionnelle (UEP).

Les étudiants redoublants ayant validé au moins un module du second semestre et les étudiants en programme d'échange ne sont pas éligibles à ce dispositif.

L'UEP permet aux étudiants qui y sont admis de réaliser un stage d'une durée de 4 mois minimum.

Ce stage, qui doit être validé en amont par le responsable pédagogique de la première année du parcours, doit être en adéquation avec le cursus suivi et le projet de l'étudiant et être accompli uniquement en Île-de-France (les stages à l'étranger et les stages en province ne sont pas autorisés). La convention de stage UEP est identique à la convention légale en vigueur.

L'UEP est un programme sélectif.

Le nombre de places en UEP est de 10 pour l'ensemble des parcours du Master Information, communication, éligibles à ce dispositif.

La sélection des étudiants admis à intégrer l'UEP est réalisée par une commission pédagogique composée par l'ensemble des responsables pédagogiques de la première année des parcours du Master Information, communication, éligibles à ce dispositif.

Le recrutement des étudiants pour le programme UEP se fait sur dossier. Un entretien pourra éventuellement être organisé dans le cadre du processus de sélection.

Le dossier de candidature, transmis par l'étudiant, se compose des relevés de notes des trois années de licence, d'un CV et d'une lettre de motivation qui précise les raisons de la candidature au programme UEP.

Le responsable pédagogique de la première année du parcours assure le suivi pédagogique des étudiants admis à l'UEP. Sous réserve de la présentation, par l'étudiant inscrit en UEP, de l'attestation de stage et de la fiche d'évaluation du stagiaire annexées à la convention de stage et de la réalisation par le stagiaire, à l'issue de son stage, d'une synthèse de la nature des missions accomplies, l'UEP se substitue aux enseignements des modules 4 et 5 du second semestre, dont les notes, assorties des coefficients correspondants, sont neutralisées pour le calcul de la moyenne semestrielle de l'étudiant.

Les étudiants admis en UEP ne sont pas dispensés de l'obligation d'assister au séminaire de recherche et de réaliser le mémoire de recherche relevant du module 6, dans les conditions prévues par le règlement des examens du parcours. La moyenne de l'étudiant pour le second semestre est celle obtenue pour l'évaluation du module 6.

2ème ANNEE

Formation en apprentissage

Module 1 : Médias, métriques et économie du sport (coefficient 15 - 15 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Marché de la publicité en ligne
- Dispositifs des mesures d'audience
- Communication, partenariats et sponsoring
- Économie du sport
- Communication des organisations sportives

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3).

Module 2 : Ateliers de pratiques professionnelles (coefficient 10 - 15 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Atelier de communication de crise (25h)
- Éditorialisation de contenus (20h)
- Atelier pratique : conception et réalisation de site (25h)
- Atelier journalisme sportif (25h)
- Cours d'anglais spécialisé (20h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 3 : Enseignements généraux (coefficient 13 coefficient 12 - 15 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Sport et IA
- Stratégie marketing digital
- Réseaux sociaux numériques
- Technologies mobiles

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3), à l'exception de la matière « Sport et IA » qui est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 4).

Module 4 : Projet professionnel (coefficient 8 coefficient 10 - 15 ECTS)

- Séminaire d'intégration (6h)
- Projet professionnel (80h)
- Soutenance devant un jury de professionnels (6h)
- Encadrement pour l'apprentissage (30h)

Le **mémoire** projet professionnel est noté sur 20 (coefficient 8).

L'encadrement pour l'apprentissage est noté sur 20 (coefficient 2).

Le séminaire d'intégration ne fait l'objet d'aucune évaluation

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

L'obtention d'un zéro au projet professionnel entraîne l'ajournement.

Parcours Communication, villes et territoires numériques

1ère ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 17 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 12 - ~~10ECTS~~ 12 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Genre et médias
- Industries de contenus
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Opinion publique et environnement
- Pragmatique des images
- Gouvernance des villes et Théories urbaines

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 3 - ~~10.8~~ ECTS)

3 matières obligatoires :

- Atelier d'écriture : outils d'observation de la ville (20h)
- Enseignement professionnel de parcours : Écriture numérique institutionnelle (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Smart Communication (30h)

Le séminaire est ~~évaluée évalué~~ par un contrôle continu noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

SEMESTRE 2 (coefficient 23 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 12 - 12 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Communication politique
- Journalisme et problèmes publics
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation
- Sociétés et numérique
- Ville, média et communication

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (~~14h 16h~~)
- Enseignement professionnel de parcours : services de communication urbaine (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficient 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Smart Communication (20h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Au second semestre, les étudiants qui souhaitent se familiariser avec le monde de l'entreprise, de l'administration ou des structures associatives, peuvent choisir d'accomplir une unité d'expérience professionnelle (UEP).

Les étudiants redoublants ayant validé au moins un module du second semestre et les étudiants en programme d'échange ne sont pas éligibles à ce dispositif.

L'UEP permet aux étudiants qui y sont admis de réaliser un stage d'une durée de 4 mois minimum.

Ce stage, qui doit être validé en amont par le responsable pédagogique de la première année du parcours, doit être en adéquation avec le cursus suivi et le projet de l'étudiant et être accompli uniquement en Île-de-France (les stages à l'étranger et les stages en province ne sont pas autorisés). La convention de stage UEP est identique à la convention légale en vigueur.

L'UEP est un programme sélectif.

Le nombre de places en UEP est de 10 pour l'ensemble des parcours du Master Information, communication, éligibles à ce dispositif.

La sélection des étudiants admis à intégrer l'UEP est réalisée par une commission pédagogique composée par l'ensemble des responsables pédagogiques de la première année des parcours du Master Information, communication, éligibles à ce dispositif.

Le recrutement des étudiants pour le programme UEP se fait sur dossier. Un entretien pourra éventuellement être organisé dans le cadre du processus de sélection.

Le dossier de candidature, transmis par l'étudiant, se compose des relevés de notes des trois années de licence, d'un CV et d'une lettre de motivation qui précise les raisons de la candidature au programme UEP.

Le responsable pédagogique de la première année du parcours assure le suivi pédagogique des étudiants admis à l'UEP. Sous réserve de la présentation, par l'étudiant inscrit en UEP, de l'attestation de stage et de la fiche d'évaluation du stagiaire annexées à la convention de stage et de la réalisation par le stagiaire, à l'issue de son stage, d'une synthèse de la nature des missions accomplies, l'UEP se substitue aux enseignements des modules 4 et 5 du second semestre, dont les notes, assorties des coefficients correspondants, sont neutralisées pour le calcul de la moyenne semestrielle de l'étudiant.

Les étudiants admis en UEP ne sont pas dispensés de l'obligation d'assister au séminaire de recherche et de réaliser le mémoire de recherche relevant du module 6, dans les conditions prévues par le règlement des examens du parcours. La moyenne de l'étudiant pour le second semestre est celle obtenue pour l'évaluation du module 6.

2ème ANNEE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : Espaces	75h	11			55
Espaces publics durables	25h	4	Contrôle continu	20	20
Tourisme et patrimoine	25h	3	Contrôle continu	20	15
Urbanité numérique	25h	4	Contrôle continu	20	20
Module 2 : Gouvernance urbaine	75h	11			55
Démocratie dialogique et numérique	25h	3	Contrôle continu	20	15
Enjeux contemporains de l'écologie	25h	4	Contrôle continu	20	20
Gestion de projet	25h	3	Contrôle continu	20	20
Module 3 : Organisation des territoires Nouvelles écritures	100h	15			75
Journalisme participatif	25h	3	Contrôle continu	20	15
Documentaires	25h	4	Contrôle continu	20	20
Design numérique	25h	4	Contrôle continu	20	20
Écritures vidéo	25h	4	Contrôle continu	20	20
Module 4 : Réseaux locaux	75h	11			55
Communication de la ville	25h	3	Contrôle continu	20	20
Gestion des Réseaux numériques	25h	3	Contrôle continu	20	20
Données et espaces Gestion de projets Data	25h	3	Contrôle continu	20	15
Module 5 : Mise en application		12			60
Projets	125h	12	Contrôle continu	20	60
Masterclass					
Suivi apprentissage	20h		Non évalué		
Voyage d'étude optionnel	40h		Non évalué		

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

L'obtention d'un zéro au projet professionnel entraîne l'ajournement.

Parcours Médias, cultures et sociétés

1ère ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - ~~10 ECTS~~ 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Cultural studies
- Genre et médias
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Opinion publique et environnement
- Pragmatique des images

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - ~~10~~ 8 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Atelier d'écriture : écrire pour les médias (20h)
- Conférence de parcours (10h)
- Atelier graphisme (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : analyse des récits médiatiques : textes et images (22h) Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

SEMESTRE 2 (coefficient 21 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Communication politique
- Discours et récits médiatiques
- Journalisme et problèmes publics
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Sociétés et numérique

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (10h)
- Atelier de création documentaire sonore (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1)

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficients 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Analyse des récits médiatiques : textes et images (22h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

2ème ANNEE
Formation
initiale

Module 1 : Médias et sciences sociales (coefficient 8 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Cultures et médias numériques
- Médias, justice et politique
- Images, cultures et sociétés

1 matière en faveur de l'ouverture disciplinaire au choix parmi :

- Les 4 cours magistraux du module Les cadres de la mondialisation du parcours recherche Médias et mondialisation de Paris-Panthéon-Assas :

- o Géopolitique des médias et d'Internet
 - o Marketing et droit (professionnalisant)
 - o Théories de l'internationalisation des médias
 - o Médias et business plan (professionnalisant)

- Un cours magistral à choisir dans le parcours Études politiques de Paris-Panthéon-Assas :

- o **Sociologie des comportements politiques**
 - o **Partis politiques**
 - o **Théorie politique**
 - o **Communication politique**

- Un cours magistral dans l'un des Masters Sciences sociales de l'EHESS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 2**).

Module 2 : Médias, communication et politique (coefficient 4 - 15 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Communication, mobilisations et contre-mobilisations
- Médias, histoire et mémoire
- Cultures numériques et anthropocène
- Rhétoriques journalistiques

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Recherches interdisciplinaires sur les médias (coefficient 18 coefficient 16 - 25 ECTS)

1 séminaire de recherche au choix :

- Études de genre et médias – 5 ECTS
- Problématiques en sociologie des médias et du journalisme – 5 ECTS
- Problématiques en sémiotique des

médias – 5 ECTS Mémoire et soutenance – 20
ECTS

Chaque séminaire se compose de 30h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 6 coefficient 4**). Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 12). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Le mémoire de recherche est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP. Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : EGIC) à laquelle le Master est rattaché.

Le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse ~~du par le~~ stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder des points sur la moyenne générale. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

Pour les étudiants non alternants, la scolarité au premier ou au second semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université.

2ème ANNEE

Formation filière professionnelle (en apprentissage ou en stage conventionné pendant 3 mois, ou en contrat de professionnalisation)

Module 1 : Médias et sciences sociales (coefficent 8 - ~~20 ECTS~~ **18 ECTS)**

3 matières obligatoires :

- Cultures et médias numériques
- Médias, justice et politique
- Images, cultures et sociétés

1 matière en faveur de l'ouverture disciplinaire au choix parmi :

- Les 4 cours magistraux du module Les cadres de la mondialisation du parcours recherche Médias et mondialisation de Paris-Panthéon-Assas :

- o Géopolitique des médias et d'Internet
 - o Marketing et droit (professionnalisant)
 - o Théories de l'internationalisation des médias
 - o Médias et business plan (professionnalisant)

- Un cours magistral à choisir dans le parcours Études politiques de Paris-Panthéon-Assas :

- o **Sociologie des comportements politiques**
 - o **Partis politiques**
 - o **Théorie politique**
 - o **Communication politique**

- Un cours magistral dans l'un des Masters Sciences sociales de l'EHESS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (~~coefficent 1 coefficent 2~~).

Module 2 : Médias, communication et politique (coefficent 4 - ~~15 ECTS~~ **14 ECTS)**

4 matières obligatoires :

- Communication, mobilisations et contre-mobilisations
- Médias, histoire et mémoire
- Cultures numériques et anthropocène
- Rhétoriques journalistiques

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

Module 3 : Ateliers de pratiques professionnelles (coefficent 5 - **10 ECTS)**

4 5 matières obligatoires :

- Stratégies de communication
- Atelier podcast
- Atelier projet professionnel
- Atelier vidéo
- Cours anglais spécialisé

Chaque matière se compose de 25h, à l'exception de la matière d'anglais qui se compose de 20h. Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

Module 4 : Recherches interdisciplinaires sur les médias (coefficent 13 - ~~20 ECTS~~ **18 ECTS)**

1 séminaire de recherche au choix :

- Études de genre et médias – 5 ECTS
- Problématiques en sociologie des médias et du journalisme – 5 ECTS
- Problématiques en sémiotique des médias – 5 ECTS Mémoire professionnel et soutenance – 15 ECTS

Chaque séminaire se compose de 30h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 3). Le mémoire est noté sur 20 (coefficients 10). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Encadrement propre à
l'apprentissage (50h) Voyage
d'études (40h)
Séminaire d'emploi (10h)

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Les étudiants (obligatoirement apprentis ou stagiaires **au moins pendant 3 mois en entreprise**) doivent réaliser un mémoire professionnel, à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage. Celui-ci doit comporter au moins 60 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM.

Les étudiants qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.

Parcours Médias et mondialisation

1ère ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 15 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - ~~10 ECTS~~ 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Cultural studies
- Droit du numérique
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Opinion publique et environnement
- Pragmatique des images

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 3 - ~~10~~ 8 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (~~10h-12h~~)
- Enseignement professionnel de parcours : Reportage et montage vidéo (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : médias et relations internationales (20h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

SEMESTRE 2 (coefficient 12 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Communication politique
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation
- Marketing et publicité
- Sociétés et numérique

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 4 - 4 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (8h)
- Atelier professionnel de parcours : Communication de crise et réseaux sociaux (20h)
- Enseignement professionnel de parcours : Écritures multimédia (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficient 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Médias et relations internationales (24h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

2ème ANNEE
Formation
initiale

Module 1 : Les cadres de la mondialisation (coefficient 8 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Géopolitique des médias et d'Internet
- Marketing et droit (professionnalisant)
- Théories de l'internationalisation des médias
- Médias et business plan (professionnalisant)

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 2**).

Module 2 : Les médias et la communication dans la vie internationale (coefficient 5 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Information, cultures et conflits
- Communication internationale (professionnalisant)
- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques
- Techniques d'influence et de renseignement (professionnalisant)
- Médias, minorités et société civile

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Mémoire professionnel thématique (coefficient 17 - 40 ECTS)

1 séminaire de recherche au choix :

- Médias et affaires internationales – 30 ECTS
- Médias et mobilisations internationales – 30 ECTS
- Médias numériques et réseaux sociaux – 30 ECTS
- Mémoire et soutenance – 10 ECTS

Chaque matière se compose de 15h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 6). Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 11). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Le mémoire de recherche est réalisé au sein du module 4, est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP. Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : EGIC) à laquelle le Master est rattaché.

Le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la

présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse **du par le** stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder des points sur la moyenne générale. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

Au premier semestre, les cours méthodologiques sont :

- Information, cultures et conflits
- Communication internationale

Au second semestre les cours méthodologiques sont :

- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques
- Techniques d'influence et de renseignement
- Médias, minorités et société civile
- Media and International Management

Pour les étudiants non alternants, la scolarité au premier ou au second semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université.

2ème ANNEE

Formation filière professionnelle (en apprentissage, en stage conventionné ou en contrat de professionnalisation)

Module 1 : Les cadres de la mondialisation (coefficient 8 coefficient 10 - 10 ECTS**)**

5 matières obligatoires :

- Géopolitique des médias et d'Internet
- Marketing et droit (professionnalisant)
- Théories de l'internationalisation des médias
- Médias et business plan (professionnalisant)
- Médias, justice et politique

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 2**).

Module 2 : Les médias et la communication dans la vie internationale (coefficient 6 - 10 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Information, cultures et conflits
- Communication internationale (professionnalisant)
- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques
- Techniques d'influence et de renseignement (professionnalisant)
- Médias, minorités et société civile
- Media and International Management (cours en anglais spécialisé)

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Mémoire professionnel thématique (coefficient 12 - 30 ECTS)

1 séminaire de recherche au choix :

- Médias et affaires internationales - 20 ECTS
- Médias et mobilisations internationales - 20 ECTS
- Médias numériques et réseaux

sociaux - 20 ECTS Mémoire et soutenance - 10
ECTS

Chaque matière se compose de 15h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 2**).

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 10).

Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Mémoire et soutenance (coefficient 1 - 10 ECTS)

Module 4 : Ateliers professionnels (coefficient 4 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Usages des logiciels professionnels
- Production audiovisuelle et multimédia

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 1 coefficient 2**).

Encadrement pour
l'apprentissage (50h)
Séminaire emploi (25h)

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Les étudiants (obligatoirement apprentis ou stagiaires entre trois à six mois) doivent réaliser un mémoire professionnel, à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage. Celui-ci doit comporter **au moins environ** 60 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM.

Il peut prendre la forme d'un podcast ou d'une vidéo.

Les étudiants qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage **ou en contrat de professionnalisation** doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise. Le cours « Médias, justice et politique » est mutualisé avec le parcours Médias, cultures et sociétés. Au premier semestre, les cours méthodologiques sont :

- Information, cultures et conflits
- Communication internationale

Au second semestre les cours méthodologiques sont :

- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques
- Techniques d'influence et de renseignement
- Médias, minorités et société civile
- Media and International Management

Parcours Médias, publics et cultures numériques

1ère ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - ~~10 ECTS~~ 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Cultural studies
- Genre et médias
- Industries de contenus
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Pragmatique des images

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1~~ coefficient 2).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - ~~10~~ 8 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Atelier professionnel : nouvelles écritures (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours : Production et création audiovisuelle 1 (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : réception et pratiques sociales des médias (20h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (~~coefficient 1~~ coefficient 2).

SEMESTRE 2 (coefficient 22 coefficient 21 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Discours et récits médiatiques
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation
- Marketing et publicité
- Sociétés et numérique

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1~~ coefficient 2).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (12h)
- ~~Atelier~~ Enseignement professionnel de parcours : Production et création audiovisuelle 2 (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficients 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : réception et pratiques sociales des médias (20h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Au second semestre, les étudiants qui souhaitent se familiariser avec le monde de l'entreprise, de l'administration ou des structures associatives, peuvent choisir d'accomplir une unité d'expérience professionnelle (UEP).

Les étudiants redoublants ayant validé au moins un module du second semestre et les étudiants en programme d'échange ne sont pas éligibles à ce dispositif.

L'UEP permet aux étudiants qui y sont admis de réaliser un stage d'une durée de 4 mois minimum.

Ce stage, qui doit être validé en amont par le responsable pédagogique de la première année du parcours, doit être en adéquation avec le cursus suivi et le projet de l'étudiant et être accompli uniquement en Île-de-France (les stages à l'étranger et les stages en province ne sont pas autorisés). La convention de stage UEP est identique à la convention légale en vigueur.

L'UEP est un programme sélectif.

Le nombre de places en UEP est de 10 pour l'ensemble des parcours du Master Information, communication, éligibles à ce dispositif.

La sélection des étudiants admis à intégrer l'UEP est réalisée par une commission pédagogique composée par l'ensemble des responsables pédagogiques de la première année des parcours du Master Information, communication, éligibles à ce dispositif.

Le recrutement des étudiants pour le programme UEP se fait sur dossier. Un entretien pourra éventuellement être organisé dans le cadre du processus de sélection.

Le dossier de candidature, transmis par l'étudiant, se compose des relevés de notes des trois années de licence, d'un CV et d'une lettre de motivation qui précise les raisons de la candidature au programme UEP.

Le responsable pédagogique de la première année du parcours assure le suivi pédagogique des étudiants admis à l'UEP. Sous réserve de la présentation, par l'étudiant inscrit en UEP, de l'attestation de stage et de la fiche d'évaluation du stagiaire annexées à la convention de stage et de la réalisation par le stagiaire, à l'issue de son stage, d'une synthèse de la nature des missions accomplies, l'UEP se substitue aux enseignements des modules 4 et 5 du second semestre, dont les notes, assorties des coefficients correspondants, sont neutralisées pour le calcul de la moyenne semestrielle de l'étudiant.

Les étudiants admis en UEP ne sont pas dispensés de l'obligation d'assister au séminaire de recherche et de réaliser le mémoire de recherche relevant du module 6, dans les conditions prévues par le règlement des examens du parcours. La moyenne de l'étudiant pour le second semestre est celle obtenue pour l'évaluation du module 6.

2ème ANNEE
Formation
initiale

Module 1 : Approche quantitative des audiences (coefficient 5 – 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Initiation aux statistiques à la fouille des données
- Dispositifs des mesures d'audience Mesures de l'opinion et des publics**
- Atelier pratique : programmation audiovisuelle

Chaque matière se compose de 20h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Approche qualitative des publics (coefficient 5 coefficient 8 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Pratiques des médias numériques (25h)
- Techniques qualitatives d'enquête (25h)
- Atelier pratique : mener l'enquête (20h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 3 : Fabrique des publics (coefficient 5 coefficient 4 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Analyse sémiotique des publics
- Production audiovisuelle

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 4 : Séminaire de Préparation à la recherche (coefficient 1 coefficient 10 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- **Séminaire de recherche** : Médias et cultures numériques (30h)
- Mémoire de recherche **et soutenance**

La matière Le séminaire « Médias et cultures numériques » est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (**coefficient 4 coefficient 2**). Le mémoire **de recherche et sa soutenance** est **sont notés** sur 20 (coefficient 8). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Le mémoire de recherche est réalisé au sein du module 4, est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP. Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : EGIC) à laquelle le Master est rattaché.

Le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. **Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique**

professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse **du par le** stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder des points sur la moyenne générale. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants. Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

2ème ANNEE

Formation filière professionnelle (en apprentissage, en contrat de professionnalisation, en stage durant au moins 3 mois au sein d'une entreprise)

Module 1 : Pratiques des publics et réseaux sociaux (coefficient 5 coefficient 3 - 8 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Pratiques des médias numériques (25h)
- Atelier pratique : réseaux sociaux (15h)

La matière « Pratiques des médias numériques » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). L'atelier pratique est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Approche quantitative des audiences (coefficient 5 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Initiation aux statistiques et à la fouille de données (20h)
- **Dispositifs des mesures d'audience Mesures de l'opinion et des publics (20h)**
- Atelier pratique : programmation audiovisuelle (20h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Approche qualitative des publics (coefficient 5 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Techniques qualitatives d'enquête (25h)
- Atelier pratique : mener l'enquête (20h)

La matière « Techniques qualitatives d'enquête » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3). L'atelier pratique est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 4 : Fabrique des publics (coefficient 5 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Analyse sémiotique des publics (25h)
- Production audiovisuelle (25h)
- Atelier de production audiovisuelle (15h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 : Environnement numérique (coefficient 5 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Économie du numérique (20h)
- Web marketing (20h)
- Atelier pratique : propriété intellectuelle et environnement numérique (20h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignements méthodologiques (coefficient 1 coefficient 8 - 12 ECTS)

- Séminaire Les publics des médias (50 h - **10 ECTS 5 ECTS**)
- Mémoire professionnel **et de recherche** et soutenance (**5 ECTS**)
- Cours d'anglais spécialisé (25h - 2 ECTS)
- Tutorat (50h)
- Voyage d'études (40h)
- Séminaire d'emploi (10h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 3).

Le mémoire ~~et sa soutenance est évalué par un contrôle continu sont~~ notés sur 20 (coefficients 4). Une note égale à 0/20 au mémoire ~~de recherche professionnel~~ entraîne l'ajournement.

La matière « Cours d'anglais spécialisé » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Les matières « Tutorat », « Voyage d'études » et « Séminaire d'emploi » ne sont pas évaluées.

Règles spécifiques

Les étudiants ~~(obligatoirement apprentis, en contrat de professionnalisation, ou stagiaires d'au moins trois mois en entreprise)~~ doivent réaliser un mémoire professionnel, à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage. Celui-ci doit comporter au moins 40 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM.

Les étudiants ~~qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage non alternants~~ doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Parcours Usages du numérique, innovation, communication (UNIC)

1ère ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - ~~10 ECTS~~ 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Droit du numérique
- Genre et média
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Industries de contenus
- Pragmatique des images

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - ~~10~~ 8 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours : Management responsable (20h)
- Enseignement professionnel de parcours : Gestion de contenus (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : usages et marchés (20h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

SEMESTRE 2 (coefficient 21 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Communication politique
- Discours et récits médiatiques
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation
- Sociétés et numérique

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (~~coefficient 1 coefficient 2~~).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Atelier d'écriture : Communication et stratégies (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficient 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : usages et marchés (20h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

2ème ANNEE

Module 1 : Enjeux socio-économiques (coefficient 9 coefficient 12 - 16 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Économie du numérique (24h - 4 ECTS)
- Sociologie des usages du numérique (24h - 4 ECTS)
- Analyse d'un écosystème numérique (40h - 4 ECTS)
- Atelier Enquête collective (24h - 4 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1 coefficient 3).

Module 2 : Innovations et marché (coefficient 8 - 12 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Conseil et stratégies (20h - 3 ECTS)
- Communication, marketing et visibilité (26h - 3 ECTS)
- Innovations sociotechniques (28h - 3 ECTS)
- Anglais spécialisé (24h - 3 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1 coefficient 2).

Module 3 : Fabrique des publics Production et diffusion (coefficient 13 coefficient 10 - 14 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Codes et développement (24h - 3 ECTS)
- Production graphique (25h - 3 ECTS)
- Stratégie de contenus (24h - 3 ECTS)
- Culture et production audiovisuelles (24h - 3 ECTS)
- Génération de contenus (18h - 2 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1 coefficient 2).

Module 4 : Organisation et création d'un service numérique (coefficient 14 - 18 ECTS)

~~2~~ 4 matières obligatoires :

- Transformations du numérique (24h - 3 ECTS)
- Gestion de projet (21h - 3 ECTS)
- UX, Design et Expérience usager (24h - 3 ECTS)
- Projet professionnel (70h - 9 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception du projet professionnel qui est noté sur 20 (coefficient 8).

Suivi personnalisé (16h), non évalué

Règles spécifiques

Chaque étudiant a l'obligation de faire une alternance ou à défaut un stage (durée minimale de trois mois).

La scolarité au 1^{er} ou au 2^{ème} semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas, **mais cela ne dispense pas de l'obligation d'effectuer une alternance ou un stage.**

Obligation de faire une alternance ou à défaut un stage (durée minimale de trois mois).

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Parcours ENvironnement, Organisations et Communication (ENOC)

1ère ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Semestre 1			30		20	1
Module 1 : Enseignements fondamentaux			12		20	6
Opinion publique et environnement	24h		4	Écrit de 3h	20	12
Écologie et désinformation	22h			Écrit	20	2
Dérèglements climatiques dans l'anthropocène	22h			Écrit	20	2
Module 2 : Enseignements professionnels			12		20	6
Marketing et communication	36h			CC	20	2
Fact checking	20h			CC	20	1
Politiques publiques de l'environnement	24h			CC	20	2
Conférence de parcours	10h			CC	20	1
Module 3 : Enseignements méthodologiques			6			23
Séminaire méthodologique : Environnement et communication	20h			CC	20	2
Anglais		18h		CC	20	1
Semestre 2			30		20	1
Module 4 : Enseignements fondamentaux			12		20	8
Journalisme et problèmes publics	24h			Écrit de 3h	20	12
Communication politique	24h			Écrit de 3h	20	12
Discours et récits médiatiques	24h			Écrit de 3h	20	12
Droit de l'environnement	36h			CC	20	2
Module 5 : Enseignements professionnels			6		20	4
Atelier : Stratégie de communication environnementale dans les organisations		15h		CC	20	21
Environnement et technologies numériques	15h			CC	20	21
Atelier : infographie et écritures pour le web		15h		CC	20	21
Conférence de parcours	7h			CC	20	1
Module 6 : Enseignements méthodologiques			12		20	10
Séminaire méthodologique : environnement et communication	20h			CC	20	2
Anglais		18h		CC	20	1
Mémoire de recherche				Mémoire	20	27

Règles spécifiques

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

2ème ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : L'environnement dans l'espace public		10		20	10
Discours médiatiques sur l'environnement	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Panorama des médias spécialisés sur l'environnement	12h		Écrit, oral ou CC	20	2
Atelier : Panorama des médias spécialisés sur l'environnement et veille informationnelle	12h		Écrit, oral ou CC	20	2
Études de cas de controverses environnementales	30h		Écrit, oral ou CC	20	2
Environnement et santé globale	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Module 2 : Expertise environnementale		10		20	8
Menaces sur la biodiversité	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Climat et transition énergétique : approche économique	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Défis socio-économiques de la sobriété	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Atelier : étude de cas de bilan environnemental et de bilan CSR	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Module 3 : Pédagogie de l'environnement		10		20	6
Atelier : Productions audiovisuelles et numériques	24h		Écrit, oral ou CC	20	2
Communication persuasive sur l'environnement	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Atelier professionnel de parcours : Médiatisation de l'environnement	24h		Écrit, oral ou CC	20	2
Module 4 : Agir face au dérèglement climatique		10		20	5
Adaptations au changement climatique	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Sociologie des mobilisations environnementales	20h		Écrit, oral ou CC	20	2
Crisis, communication	25h		CC	20	1
Module 5 : Projets professionnels et insertion		20		20	10
Projets & Master class	54h		Écrit, oral ou CC	20	2
Séminaire méthodologique : environnement et communication	20h	5	Écrit, oral ou CC	20	2
Voyage d'étude optionnel	30h		Non évalué		

Encadrement de l'apprentissage	50h		Non évalué		
Anglais	15h		CC	20	2
Mémoire		15	Mémoire	20	4

Règles spécifiques

L'obtention d'un zéro au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES COMMUN AUX DOUBLES LICENCES

Les dispositions du présent règlement s'appliquent en l'absence de dispositions contraires dans les règlements particuliers des doubles licences.

ORGANISATION DES ÉTUDES

- Les étudiants admis dans une double licence doivent valider chaque année les UE des deux licences.
- Chacune des deux licences comporte 60 ECTS par année. L'année d'études de chaque licence et les crédits ECTS associés sont validés si l'année d'études de chaque licence est validée.
- Le passage en 2^e année de la double licence est conditionné par la validation simultanée de la 1^{ère} année des deux licences : le passage en 3^e année de la double licence est conditionné par la validation simultanée de la 2^e année des deux licences ; l'obtention des deux licences est conditionnée par la validation simultanée de la 3^e année des deux licences.

CURSUS LONG DE 3^E ANNÉE DE LICENCE

- Par dérogation, les étudiants qui souhaitent privilégier l'une des deux licences en vue de la poursuite d'études en master peuvent opter, après avis conforme des deux responsables pédagogiques, pour l'une des licences, pour un régime d'études long en 3^e année :
 - o Les étudiants peuvent ainsi achever l'une des licences et laisser l'autre en suspens
 - o Pour la licence choisie, les étudiants doivent alors suivre l'intégralité du cursus de la 3^e année de la licence choisie
 - o Pour la licence en suspens, les étudiants peuvent la terminer dans un délai de 2 ans, ils devront alors suivre la totalité du cursus de la 3^e année

RÉORIENTATIONS, REDOUBLÉMENT

- Les étudiants admis en double licence peuvent quitter, après avis conforme des deux responsables pédagogiques, le programme à la fin du 1^{er} semestre de la 1^{ère} année de licence et poursuivre dans l'une des deux licences.
- Pour obtenir la 1^{ère} année de licence poursuivie, l'étudiant doit valider l'ensemble des enseignements de cette licence. Il devra donc présenter lors de la seconde session les matières du 1^{er} semestre qui n'ont pas été suivies.
- Les étudiants admis en double licence peuvent quitter, après avis conforme des deux responsables pédagogiques, le programme à la fin de la 1^{ère} année et poursuivre dans l'une des deux licences :
 - o Si la 1^{ère} année des deux licences est validée, ils poursuivent en 2^e année de la licence choisie

- Si la 1^{ère} année des deux licences n'est pas validée, ils redoublent en 1^{ère} de la licence choisie et doivent suivre le programme qui correspond à la maquette de la licence choisie
- Les étudiants admis en double licence peuvent quitter, après avis conforme des deux responsables pédagogiques, le programme à la fin de la 2^e année et poursuivre dans l'une des deux licences :
 - Si la 2^e année des deux licences est validée, ils poursuivent en 3^e année de la licence choisie
 - Si la 2^e année des deux licences n'est pas validée, ils redoublent en 2^e année de la licence choisie et doivent suivre l'intégralité du programme de cette licence
- Si la 3^e année des deux licences n'est pas validée, les étudiants redoublent en 3^e année de la licence choisie et doivent suivre l'intégralité du programme de cette licence.

MOBILITÉ INTERNATIONALE

- Les étudiants inscrits dans une double licence peuvent suivre un seul semestre d'études dans une université partenaire avec l'accord obligatoire des deux responsables pédagogiques qui valident le contrat pédagogique. Le contrat pédagogique précise les conditions de validation du semestre de la licence au titre duquel le séjour d'études est effectué. Pour l'autre licence, si le dispositif existe, les étudiants peuvent bénéficier de l'enseignement à distance, à défaut, les étudiants doivent passer les examens terminaux ou la seconde session dans les conditions normales et dans le respect du calendrier des examens.